

# LES JEUX OLYMPIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES



CITIUS - ALTIUS - FORTIUS

1962

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

CAMPAGNE MON-REPOS

LAUSANNE

SUISSE



# LES JEUX OLYMPIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES



CITIUS - ALTIUS - FORTIUS

1962

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

CAMPAGNE MON-REPOS

LAUSANNE

SUISSE



## INFORMATIONS GENERALES

### Introduction

Avant 1894, le sport international n'avait que peu d'importance. En fait, il n'existait que fort peu de fédérations internationales sportives et, par conséquent, peu de règles et règlements reconnus internationalement. Tout le vaste programme de concours internationaux mis sur pied aujourd'hui découle presque entièrement du rétablissement des Jeux Olympiques en 1896. L'idée du Baron de Coubertin selon laquelle des programmes nationaux d'entraînement physique et de sport seraient un grand bienfait pour la jeunesse du monde, et que les Jeux Olympiques, sous une forme moderne, contribueraient au bien de l'humanité, s'est révélée exacte dans tous les pays.

Le Comité International Olympique a défendu avec grand soin les principes du mouvement olympique esquissés par le Baron de Coubertin et fait de son mieux pour que les Jeux soient préservés de toute ingérence politique et commerciale. Le mouvement olympique est construit sur les solides fondations de la loyauté et du bon esprit sportif et son grand succès est un témoignage de la justesse des vues de son fondateur.

## **CONDITIONS EXIGÉES DES VILLES CANDIDATES A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES**

Les Jeux Olympiques sont la fête quadriennale de la jeunesse sportive de tous les pays, obtenue grâce à la collaboration bénévole de milliers de sportifs amateurs, athlètes et officiels, de toutes les parties du monde civilisé. Ils ne sont pas une entreprise commerciale, puisque les bénéfices qui peuvent en découler sont versés (après déduction de toutes les dépenses relatives à leur organisation) au Comité National Olympique du pays où ils ont eu lieu, en vue de la diffusion du mouvement olympique et du développement du sport amateur. Dans la plupart des villes où se sont déroulés les Jeux, le bénéfice pécuniaire a été modeste ou nul, mais les avantages moraux qui en sont résultés sont considérables. Il y a lieu de noter le prestige qu'en retire la ville organisatrice, ainsi que l'acquisition des installations sportives permanentes édifiées à l'occasion des Jeux, et qui sont dans la suite utilisées au profit des générations futures. Pendant toute la durée des Jeux, la cité choisie devient une capitale du sport universel, point de mire des sportifs du monde.

Les Jeux Olympiques sont placés sous le contrôle et la direction du Comité International Olympique, fondé par le Baron de Coubertin, aux efforts duquel on doit le rétablissement des Jeux en 1894 et leur organisation pour la première fois à Athènes en 1896.

Il convient d'étudier avec soin les règles et les règlements du Comité International Olympique avant de faire acte de candidature.

Toute candidature à l'organisation des Jeux Olympiques doit être présentée par le maire ou par la plus haute autorité de la ville, puis soumise par écrit au Comité International Olympique, Campagne Mon-Repos, Lausanne (Suisse), au moins six ans à l'avance. Elle doit être appuyée par le Comité National Olympique du pays intéressé. Chaque pays n'a le droit de présenter qu'une seule candidature. S'il devait y avoir plusieurs candidatures dans un pays, le Comité National Olympique en fixerait le choix et ferait suivre l'invitation au Comité International Olympique. Le Comité National Olympique, en collaboration avec les autorités de la ville candidate, nommera le Comité d'Organisation. Les représentants des pouvoirs civils en font partie d'office. Toute invitation doit au préalable avoir été approuvée par le gouvernement du pays intéressé, afin de réaliser une collaboration totale.

Toute candidature doit spécifier que, pendant la durée des Jeux, aucune réunion ou démonstration politique ne se déroulera dans le stade ou sur un autre terrain de sport, ni dans les villages olympiques et que

la ville invitante n'a pas l'intention de se servir des Jeux dans un autre but que l'intérêt du mouvement olympique.

Les Jeux doivent être organisés conformément aux règles du Comité International Olympique et leur programme doit être soumis à son approbation. Toutes les installations techniques doivent être conformes aux règlements des Fédérations Internationales.

Afin de sauvegarder la dignité des Jeux Olympiques, toute exploitation commerciale excessive devra être évitée. D'autre part, il ne sera pas toléré de publicité ni d'installations à but commercial à l'intérieur du stade et sur tous les autres emplacements de sport.

Au moins quinze sports de la liste suivante doivent figurer au programme officiel :

Athlétisme - Aviron - Basket-Ball - Boxe - Canotage - Cyclisme - Escrime - Football - Gymnastique - Haltérophile - Handball - Hockey sur Gazon - Judo - Lutte - Natation et Plongeurs - Pentathlon moderne - Sport équestre - Tir - Tir-à-l'arc - Volley-Ball - Water-Polo - Yachting, ainsi qu'une manifestation d'Art.

Le programme des Jeux d'hiver peut inclure :

Ski - Patinage - Hockey sur Glace - Bobsleigh et Luge.

Le Comité Organisateur doit faire face aux exigences suivantes :

Tous les Comités Nationaux Olympiques reconnus par le Comité International Olympique ont le droit d'envoyer des participants aux Jeux, où ils seront admis sans aucune discrimination de religion, de race ou d'appartenance politique.

Les Jeux Olympiques sont un grand festival de la jeunesse du monde. On doit y intensifier le côté social, éducatif, esthétique et moral et veiller au développement des valeurs spirituelles aussi bien que des mérites athlétiques. Ils doivent être organisés dignement ; ils ne peuvent être liés à une autre entreprise et ne peuvent se dérouler en même temps qu'une entreprise internationale ou nationale telle que foire ou exposition. Pendant la durée des Jeux, aucune autre manifestation sportive internationale ne peut avoir lieu dans la ville olympique ou ses alentours.

Des installations adéquates doivent être aménagées pour tous les sports figurant au programme, à la satisfaction des Fédérations Internationales sportives intéressées. Elles doivent comprendre des terrains d'entraînement en quantité suffisante. Un Village Olympique pour hommes et un second pour femmes seront également prévus. Ils seront exclusivement réservés aux athlètes et officiels des équipes des différentes nations. Il en est de même des restaurants et de tous les services qui en dépendent. Le coût journalier pour la nourriture, le logement et les transports locaux des délégations devra être approuvé par le Comité International Olympique et sera compté au plus juste.

Toutes ces installations, ainsi que les villages, doivent se trouver dans des centres d'accès facile, et groupés dans la mesure du possible.

Un stade de glace artificielle doit être aménagé pour les Jeux Olympiques d'hiver.

À la fin des Jeux, un rapport imprimé doit être préparé pour le Comité International Olympique.

Des photos de toutes les épreuves doivent être prises ainsi qu'il est spécifié à l'article 49 des Règles Olympiques.

Un effort particulier doit être fait pour réduire au minimum les frais de voyage et de logement des concurrents et officiels. On interdira l'exploitation des visiteurs, participants et touristes. Des tarifs raisonnables seront établis pour les chambres d'hôtels, et, si possible, fixés d'avance. Les prix d'entrée au stade et sur les terrains de sports seront maintenus aussi bas que possible de manière à favoriser la présence d'une nombreuse assistance.

Des places doivent être réservées dans le stade principal, dans des enceintes juxtaposées, aux membres du Comité International Olympique, aux officiels des Fédérations Internationales et des Comités Nationaux Olympiques, ainsi qu'aux personnes prévues à l'article 48 des Règles Olympiques. Le transport local des participants des catégories A et B doit être assuré gratuitement pendant les Jeux.

Des arrangements adéquats doivent être prévus pour la presse, la télévision et la radio.

Les résultats de chaque épreuve doivent être communiqués journellement au Comité International Olympique, à la presse et à la radio. Il doit être fait mention sur les tableaux d'honneur et sur les programmes quotidiens que les Jeux sont des joutes entre athlètes et qu'il n'y a pas de classement par nation.

Des locaux satisfaisants doivent être fournis au Comité International Olympique et aux Fédérations Internationales pour leurs réunions. Pendant toute la durée des Jeux, un personnel de bureau compétent doit être tenu à la disposition du Comité International Olympique. L'article 21 des Règles Olympiques doit également être observé.

Toute réception, dîner ou manifestation organisé pour les concurrents et les officiels devra avoir l'approbation préalable du Comité International Olympique. Ils doivent en principe être évités pendant la durée des Jeux.

Toute candidature doit être accompagnée des réponses au questionnaire ci-dessous. Les invitations seront discutées à une réunion du Comité International Olympique à laquelle assistera un représentant de chaque Fédération Internationale intéressée. Après consultation avec les délégués des Fédérations Internationales sur les conditions techniques offertes, le

Comité International Olympique choisira la ville qu'il considère comme la plus qualifiée pour organiser les Jeux dans l'intérêt même du mouvement olympique.

### *Questionnaire*

- A) Quel programme d'Art proposez-vous ?
- B) La durée des Jeux se limite à quinze jours (dix pour les Jeux d'hiver). (Voir règle 52.) Quelles sont les dates que vous proposez ?
- C) Existe-t-il dans votre ville un organisme déjà constitué et suffisamment expérimenté pour organiser et diriger les Jeux ?
- D) De quelles installations sportives (stades, arènes, piscines, terrains d'entraînement, etc.) disposez-vous actuellement pour les Jeux ? Toutes ces installations doivent être à distance raisonnable les unes des autres et facilement accessibles depuis le Village Olympique. Un plan de la ville, situant les installations existantes et prévues, doit être fourni.
- E) Si vos installations sont insuffisantes, en aménagerez-vous d'autres ? Où et quand ?
- F) Avez-vous étudié les rapports officiels des derniers Jeux et êtes-vous prêts à assurer le succès des futurs Jeux ?
- G) Existe-t-il dans votre pays des lois, des usages ou des règlements permettant de limiter ou de restreindre les Jeux d'une façon quelconque ? Libre participation devra être accordée aux équipes de tous les Comités Nationaux Olympiques reconnus par le Comité International Olympique.
- H) Quel genre de villages olympiques a-t-on prévus ? Où seront-ils situés ?
- I) Comment les Jeux seront-ils financés ?
- J) Veuillez fournir des renseignements généraux sur votre ville : nombre d'habitants, climat (température maximum et minimum, saison et niveau des pluies, altitude), et les raisons pour lesquelles elle devrait être considérée comme un emplacement convenant aux Jeux Olympiques.
- K) De quels genres de logements disposerez-vous pour les visiteurs ?
- L) Citez d'autres manifestations internationales importantes qui ont déjà été organisées dans votre ville ?
- M) Au cas où la célébration des Jeux serait accordée à votre ville, quelle garantie pouvez-vous offrir de leur réussite conformément aux Règles Olympiques ?

*L'Olympisme tend à assembler en  
un faisceau radieux tous les principes  
concourant au perfectionnement de  
l'homme.*

BARON DE COUBERTIN

### **1892 — Les débuts**

C'est le 25 novembre 1892, lors d'une réunion organisée à Paris par l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques pour célébrer son cinquième anniversaire et exposer les rapides progrès réalisés en un si bref délai par l'Union, que, pour la première fois, le Baron de Coubertin parla de son projet de se vouer à la rénovation des Jeux Olympiques. Un nombreux auditoire occupait l'amphithéâtre de l'ancienne Sorbonne où devait se donner une série de conférences sur les sports athlétiques dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes. Le Baron de Coubertin figurait parmi les orateurs, et c'est à la fin de son exposé qu'il fit part de sa décision historique.

Peu après, à sa demande, l'Union convoqua à un congrès international toutes les associations sportives importantes du monde, afin de discuter les règles et règlements, l'amateurisme et la rénovation des Jeux Olympiques. Le travail préparatoire fut confié à une commission, composée du professeur W. M. Sloan, Etats-Unis d'Amérique, de

M. C. Herbert, Grande-Bretagne, et du Baron de Coubertin. Deux réunions préliminaires eurent lieu, l'une à l'*University Club* de New York, le 27 novembre 1893, et l'autre au *Sport Club* de Londres, le 7 février 1894. Le congrès commença ses travaux le 16 juin 1894, à Paris, et siégea pendant huit jours.

Les séances se tinrent dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, devant un auditoire de 2000 personnes. Le sénateur Baron de Courcel présidait. Le 23 juin 1894, le projet de rétablissement des Jeux, présenté par le Baron de Coubertin, fut accepté à l'unanimité par les représentants de douze pays d'Europe et d'Amérique assistant au congrès. Les congressistes nommèrent le Comité International Olympique qui reste chargé du développement du mouvement olympique. Le premier devoir de ce comité fut d'organiser les Jeux de la Première Olympiade des temps modernes qui eurent lieu à Athènes, en 1896. Les membres rentrés dans leurs pays prêtèrent leur aide à l'organisation des Fédérations Nationales, où elles n'existaient pas encore, et des Comités Nationaux Olympiques furent créés dans tous les pays désirant participer aux Jeux (actuellement il y en a plus de quatre-vingt-dix). La formation de Fédérations Internationales fut encouragée. Ainsi furent établies les fondations de l'énorme structure du sport international existant aujourd'hui.

## Le Comité International Olympique

Le fait qui a peut-être le plus contribué au succès du mouvement olympique est la façon dont le Comité International Olympique, chargé de diriger le mouvement, a été constitué par son prévoyant fondateur, le Baron de Coubertin. Les membres du comité primitif ont été personnellement choisis par lui. Ils l'ont été pour leur dévouement au mouvement olympique, et *étaient considérés comme les ambassadeurs du comité auprès de leurs pays respectifs*. Ils étaient financièrement indépendants et n'avaient aucune attache politique. Ils ont été choisis pour leur esprit international, et parce qu'ils étaient libres de toute influence économique et politique. On pouvait compter sur eux pour défendre tout ce qui était dans l'intérêt du mouvement olympique, même contre leur propre pays ou contre le ou les sports particuliers auxquels ils s'intéressaient personnellement. Il était institué que le comité se recrutait lui-même. Aucun système n'aurait pu être mieux conçu pour assurer le succès du mouvement olympique. Au début, ces premiers membres du Comité organisèrent souvent les Comités Nationaux Olympiques dans leurs pays respectifs, imposant ainsi le respect des principes olympiques.

C'est l'homme et non son pays d'origine qui compte. Le fait qui importe, c'est le caractère de l'individu et non le pays de sa naissance. La nécessité de cette méthode d'organisation devient difficile à faire comprendre à mesure que grandit et se répand autour du monde l'intérêt porté au mouvement olympique. Des pays nouveaux venus dans le mouvement désirent savoir pourquoi ils ne sont pas représentés. Des nations ont demandé avec insistance à nommer un représentant au Comité. Mais les Jeux Olympiques ne tarderaient pas à perdre leur raison d'être s'ils étaient dirigés par un comité qui n'aurait pas exclusivement en vue l'intérêt du mouvement olympique. La reconnaissance d'un Comité National Olympique n'implique nullement l'obligation pour le Comité International Olympique d'élire un membre de ce pays.

C'est en cela que réside la grande force du Comité International Olympique. Autoriser les pays à choisir leurs propres représentants serait fatal. Des considérations politiques ne tarderaient pas à intervenir et tout le bon travail accompli depuis le rétablissement des Jeux Olympiques en 1896 serait bientôt anéanti. Le plus grand soin est pris pour choisir des membres qui soient des chefs dans leur propre pays, ayant une grande expérience du sport amateur et le connaissant à fond, des hommes au caractère bien trempé, jouissant de l'estime de leurs compatriotes, doués de compréhension internationale et d'un esprit indépendant. Plus de cinquante pays ont eu, une fois ou l'autre, un membre au Comité International Olympique.

### **Buts du mouvement olympique**

Les Jeux Olympiques n'ont pas été rénovés par le Baron de Coubertin pour donner aux participants une possibilité de gagner des médailles ou de battre des records, ni pour divertir le public ou servir de tremplin aux concurrents pour une carrière professionnelle, et encore moins pour démontrer qu'un système politique est supérieur à un autre. Son dessein était :

1. d'attirer l'attention du monde sur le fait qu'un programme national composé d'entraînement physique et de sport de compétition développe non seulement la santé et la force des jeunes gens des deux sexes, mais, ce qui est peut-être plus important encore, en fera de meilleurs citoyens, car leur participation au sport amateur sérieusement administré peut avoir une heureuse influence sur la formation de leur caractère et de leur personnalité.
2. d'enseigner les principes de loyauté et de bonne camaraderie, qui pourraient être adoptés avec un grand profit dans beaucoup d'autres sphères d'activité.

3. de stimuler les Beaux-Arts par l'organisation d'expositions ou de démonstrations afin d'élargir l'esprit et de contribuer ainsi à une existence plus heureuse.
4. d'enseigner que le sport est un jeu et une distraction et non un prétexte à faire de l'argent, et que la dévotion qu'on y apporte trouve en elle seule sa récompense — la philosophie de l'amateurisme s'opposant à celle du matérialisme.
5. de créer un esprit d'amitié internationale et de bonne volonté, afin de contribuer à pacifier le monde et à le rendre plus heureux.

### **Présidents**

*Premier :* D. Vikelas (Grèce) 1894-1896.

*Second :* Baron Pierre de Coubertin (France) 1896-1925.

*Troisième :* Le Comte de Baillet-Latour (Belgique) 1925-1941.

*Quatrième :* J. Sigfrid Edström (Suède) 1946-1952.

*Cinquième :* Avery Brundage (Etats-Unis) 1952-

M. J.-S. Edström était vice-président sous la présidence du Comte de Baillet-Latour. A la mort de celui-ci, il siégea comme président pendant la guerre de 1941 à 1945 et jusqu'à la première session d'après-guerre à Lausanne, en septembre 1946, où il fut élu président.

### **Demetrius Vikelas**

*Premier président du Comité International Olympique*

1894-1896

M. Vikelas n'avait pas de rapports particuliers avec le sport quand, chargé de représenter le Club Pan-Hellénique de Gymnastique, il arriva de Grèce pour assister au congrès de Paris de 1894, au cours duquel le Baron de Coubertin proposa le rétablissement des Jeux Olympiques. Malgré son peu de connaissances techniques, il appuya avec le plus grand enthousiasme ce jeune projet. L'idée primitive était de célébrer les premiers Jeux à Paris, en 1900, mais M. Vikelas réussit à convaincre le comité qu'ils devraient se dérouler à Athènes, en mai 1896. A l'époque, les règlements du Comité International Olympique stipulaient que le président du comité devait être choisi dans le pays où auraient lieu les prochains Jeux. En conséquence, M. Vikelas fut élu à cette fonction. Nul ne travailla avec plus d'ardeur et de persévérance que lui à persuader ses concitoyens et le Gouvernement grec d'accorder leur soutien à cet ambitieux projet. Ses efforts furent finalement couronnés de succès.

M. Vikelas était un ardent patriote et aimait passionnément son pays. Peu après la clôture des premiers Jeux, il donna sa démission du comité pour consacrer tout son temps au développement et à l'expansion de l'éducation populaire, dont la Grèce, disait-il, avait le plus urgent besoin. A son érudition, à laquelle on doit un savant ouvrage sur la « Grèce byzantine et moderne », s'alliait une imagination débordante et fantaisiste, qui lui inspira « Louki Laras » et ses « Contes de la Mer Egée ». Pendant le bref laps de temps où il fut président du Comité International Olympique, il servit avec zèle et intelligence le mouvement olympique. Il mourut à Athènes, le 20 juillet 1908.

## **Pierre de Coubertin**

*Président du Comité International Olympique*

1896-1925

Pierre de Fredi, baron de Coubertin, est né à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1863 et est décédé à Genève le 2 septembre 1937.

Il est fort difficile de résumer en quelques mots la vie si active et l'œuvre si étendue de M. de Coubertin.

Il montra très tôt un penchant pour les études de lettres, d'histoire et les problèmes de pédagogie et de sociologie. Renonçant à une carrière militaire à laquelle il semblait voué par tradition de famille, répudiant aussi une carrière politique qui s'ouvrait devant lui, Pierre de Coubertin, à l'âge de vingt-quatre ans, décidait de lancer un vaste mouvement de réforme pédagogique et, à vingt-cinq ans, son œuvre était amorcée, les premières formules trouvées, les gestes préliminaires accomplis ; en effet, il avait alors déjà soumis à la Société pour l'avancement des sciences divers mémoires visant à la transformation des études.

En 1889, à l'âge de vingt-six ans, il eut, pour la première fois, l'idée de rétablir les Jeux Olympiques, abolis en 394 de notre ère, apparemment pour toujours. Pendant quatre ans, il travailla inlassablement à préparer l'opinion en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, en vue de cette rénovation. Enfin, le 25 novembre 1892, il proposa que les Jeux Olympiques, après une interruption de quinze siècles, soient rétablis sous une forme moderne et internationale.

Cette proposition fut acceptée à l'occasion d'un congrès international sur le sport, convoqué par lui à Paris, en 1894, en cette même Sorbonne. Douze nations y étaient représentées, y compris les Etats-Unis et l'Angleterre, pays où la pratique du sport était déjà très développée et sans le concours desquels aucun mouvement de caractère international ne pouvait être envisagé. Au cours de ce congrès, qui dura huit jours, le

Baron de Coubertin sut si bien communiquer son enthousiasme à tous ses auditeurs que la décision fut prise à l'unanimité de rétablir les Jeux Olympiques et de les célébrer tous les quatre ans, tour à tour dans différents pays. Un comité (le Comité International Olympique) fut créé pour veiller au développement et à la bonne marche de cette institution. Deux ans plus tard, en 1896, les premiers Jeux Olympiques du cycle moderne étaient célébrés dans le stade restauré d'Athènes. Le chariot triomphal reprenait sa course et ces joutes, depuis lors, n'ont cessé de se répéter tous les quatre ans, avec un succès toujours grandissant (excepté quand elles ont été empêchées par la guerre, voir la liste page 66). Plus tard, également sur la proposition du Baron de Coubertin, un cycle spécial de Jeux d'hiver fut institué, qui débuta à Chamonix, en 1924 (voir la liste page 68).

Chacun connaît l'histoire de ces Jeux, mais ce que beaucoup ignorent, c'est l'inlassable labeur, la ténacité, la persévérance du Baron de Coubertin pour réaliser, accomplir et perfectionner cette œuvre. C'est à lui que nous devons toute l'organisation générale des Jeux Olympiques, qui ont bénéficié de son esprit méthodique, précis, et de sa large compréhension des aspirations et des besoins de la jeunesse. Il fut, en fait, pendant de nombreuses années, le seul ordonnateur des Jeux quant à la forme et au fond. La Charte et le Protocole Olympiques, ainsi que le serment des athlètes, sont son œuvre, de même que le cérémonial de l'ouverture et de la clôture des Jeux. En outre, jusqu'en 1925, il présida personnellement le Comité International Olympique et assumait seul toutes les charges administratives et financières liées à cette haute fonction.

Actuellement, toutes les nations, toutes les races s'intéressent à l'Olympisme et participent aux Jeux quadriennaux. Grâce en grande partie au Baron de Coubertin, la pratique de l'éducation physique et du sport est devenue populaire sur tous les continents du monde. En influençant les habitudes et les mœurs, il a exercé un effet salutaire sur la santé publique. Aussi peut-on dire que le Baron de Coubertin a accompli une œuvre hautement humanitaire et peut être compté parmi les grands bienfaiteurs de l'humanité. Le titre de président d'honneur des Jeux Olympiques, qui ne sera plus jamais décerné à quiconque, lui fut donné en 1925, quand il se retira de la présidence du Comité International Olympique. C'était une consécration bien méritée pour sa remarquable activité et ses efforts pendant plus de trente ans à la tête de ce comité.

La rénovation des Jeux Olympiques ne représente qu'une faible partie de l'œuvre du Baron de Coubertin. En plus de nombreuses publications consacrées à la technique et à l'enseignement du sport, on lui doit d'importantes études historiques, dont une remarquable histoire

universelle, en quatre volumes, ainsi que d'innombrables notices, études et brochures ayant trait à la politique, la sociologie, l'instruction générale, la réforme de l'éducation, etc. Son œuvre écrite totalise plus de soixante mille pages et le répertoire imprimé de ses publications remplit un fascicule de quatorze pages. Compté parmi les grands historiens de son temps, il fut aussi un éducateur et un sociologue éminents.

L'œuvre du Baron de Coubertin a été une œuvre de paix, œuvre qui demeurera féconde. Son souvenir restera vivant dans le monde entier. Sa dépouille mortelle repose au cimetière de Bois-de-Vaux, à Lausanne (Suisse), où il avait son domicile. Cette cité devint, en 1915, le siège du Comité International Olympique. Selon ses dernières volontés, son cœur a été déposé à Olympie (Grèce), dans la stèle de marbre commémorant la rénovation des Jeux Olympiques.

## **Henri de Baillet-Latour**

*Président du Comité International Olympique*

1925-1942

Le Comte Henri de Baillet-Latour, né le 1<sup>er</sup> mars 1876, fut élu membre du Comité International Olympique pour la Belgique en 1903. Il fonda, un an après, le Comité Olympique Belge, qui organisa la participation de la Belgique au Jeux de 1908 et de 1912. Après la première guerre mondiale, il obtint pour la ville d'Anvers la célébration des Jeux de la VII<sup>e</sup> Olympiade. Bien qu'il ne disposât que d'un an pour la préparation de ces Jeux, et malgré les cruelles souffrances infligées par la guerre à la Belgique, le Comte de Baillet-Latour assumait toutes les responsabilités et prit avec une magnifique énergie la direction de l'immense entreprise. Son succès fut véritablement remarquable.

Les capacités dont il avait fait preuve entre autres lors des Jeux d'Anvers incitèrent les membres du Comité International Olympique à l'élire comme président quand, en 1925, le fondateur des Jeux donna sa démission. Très vite, il se fit apprécier de tous ses collègues et, chaque fois que son mandat vint à expiration, il fut réélu à l'unanimité.

Pendant sa présidence, qui dura dix-sept ans, le Comte de Baillet-Latour se préoccupa constamment de maintenir l'idéal et les buts olympiques. Il s'efforça sans relâche de préserver le sport de toute commercialisation, de lui conserver sa noblesse, sa beauté, sa raison d'être. Toujours, il chercha à se faire une opinion personnelle sur toutes les questions difficiles et entreprit à cette fin de longs voyages à travers le monde. Il pouvait ensuite, lors des sessions du Comité International

Olympique, parler en pleine connaissance de cause et orienter utilement ses collègues. De caractère déterminé, et pourtant diplomate, il présida le comité avec une haute distinction.

Il mourut dans la nuit du 6 janvier 1942, emporté par une attaque. Peu de temps auparavant, la mort lui avait ravi son fils unique, engagé dans l'armée. Son pays avait été envahi ; le malheur l'environnait de toutes parts. Seules lui restaient sa foi chrétienne et sa conviction, maintes fois exprimée, d'une survie plus heureuse et plus belle.

Digne successeur du Baron de Coubertin, son souvenir restera celui d'un noble caractère et d'un homme totalement dévoué à la cause olympique.

## **J. Sigfrid Edström**

*Président du Comité International Olympique*

1946-1952

J. Sigfrid Edström, né le 21 novembre 1870, est une des personnalités les plus connues du monde des sports. Comme étudiant à Gothenburg, M. Edström pratiquait l'athlétisme et était excellent coureur. En 1891, il battit le record suédois des 150 mètres, en 16,4 secondes. Il parcourait les 100 mètres en 11 secondes. Après quelques années passées à Zurich (Suisse), où il fréquenta le Polytechnicum, il se vit confier des tâches importantes dans le mouvement sportif de Suède. En 1901, avec le Général V. Balck, il réunit les diverses branches de l'athlétisme et de la gymnastique suédois en une seule association, dont il fut le chef jusqu'en 1940.

Mais, c'est sur le plan international que M. Edström donna la pleine mesure de ses capacités. Il fut l'un des organisateurs des Jeux Olympiques de Stockholm, en 1912 ; il participa également aux Jeux de Los Angeles, de 1932, en qualité de chef de la délégation suédoise. Aux Jeux Olympiques de 1912, il prit l'initiative de fonder la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, dont il fut élu premier président, charge qu'il occupa jusqu'en 1946.

En 1920, il fut nommé membre du Comité International Olympique pour la Suède. Mais, déjà en 1910 et 1911, il avait pris part à des sessions du Comité International Olympique pour la préparation des Jeux de Stockholm de 1912. Il présida les deux Congrès Olympiques, de Lausanne en 1921 et de Prague en 1925. En 1921, il fut élu membre de la Commission Exécutive du Comité International Olympique et, en 1931, fut nommé vice-président.

C'est en sa qualité de vice-président qu'il prit la tête du Comité International Olympique en 1942, lors du décès de son président, le Comte de Baillet-Latour. Durant toutes les hostilités de la deuxième guerre mondiale, habitant un pays neutre, il maintint le contact avec les membres du Comité International Olympique et, en 1945, réunit la première Commission Exécutive d'après-guerre qui, acceptant l'invitation de Londres, lui accorda la célébration de la XIV<sup>e</sup> Olympiade.

En 1946, la première session du Comité International Olympique d'après-guerre, réunie à Lausanne, l'élut président par acclamation.

C'est un grand privilège pour le Comité International Olympique d'avoir eu à sa tête un homme de sa qualité et de sa haute compétence en matière d'athlétisme. M. Edström avait non seulement été un membre actif du Comité International Olympique pendant plus de trente ans, mais aussi président de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur depuis sa fondation. En sa qualité de citoyen d'un pays neutre, il put s'occuper de façon efficace de tous les problèmes compliqués qui surgirent à la suite de la seconde guerre mondiale. Quand, en 1952, il se retira, à l'âge de 82 ans, il emporta avec lui toute l'affection et le respect du monde olympique et le titre de président honoraire du Comité International Olympique.

## **Avery Brundage**

*Président du Comité International Olympique*

1952-

Avery Brundage, né le 28 septembre 1887, a été élu cinquième président du Comité International Olympique, lors de sa session à Helsinki, en 1952. Personne n'aurait pu être mieux préparé que lui à cette haute fonction chargée de responsabilités, à la tête du mouvement olympique mondial. Pendant vingt ans il avait collaboré étroitement, d'abord avec le président, le Comte de Baillet-Latour, puis avec le président Edström. Auparavant, pendant plus de vingt ans, il avait occupé une situation de haut rang dans le sport amateur, au début, comme concurrent, plus tard comme administrateur. Il avait amplement voyagé en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, et en Orient et était parfaitement familiarisé avec les problèmes du sport amateur et du mouvement olympique dans la plupart des pays du monde.

La carrière d'athlète de M. Brundage débuta en 1905 quand, athlète d'école supérieure, il fut proclamé « la révélation de la saison ». A

l'Université d'Illinois, où il prit ses degrés en 1909, il fut champion inter-universitaire de disque, membre de l'équipe de basket-ball et lauréat d'une médaille spéciale pour exploits athlétiques.

Il est intéressant de noter que le sport n'occupait pas seul ses intérêts d'étudiant. Ses hautes moyennes universitaires et son érudition lui valurent l'honneur d'être élu membre des sociétés Tau Beta Pi et Sigma Xi. Il fut aussi éditeur de la revue de son Université.

Après avoir obtenu ses diplômes universitaires, M. Brundage aborda l'athlétisme complet (all-round athletics) et, pendant 10 ans, jusqu'en 1918, date à laquelle il remporta son dernier championnat national, il fut un des premiers athlètes amateurs « all-round » du monde. Comme membre de l'équipe olympique des Etats-Unis de 1912, il concourut aux Jeux de la V<sup>e</sup> Olympiade à Stockholm. Trois fois, il fut champion d'Amérique du « all-round » amateur. Le championnat d'« all-round » est probablement l'épreuve combinée de vitesse, vigueur, force, agilité, endurance la plus difficile qui ait jamais été inventée.

Remarquons que, tout en remportant ces enviables records comme concurrent, M. Brundage édifiait avec succès en tant qu'ingénieur sa propre entreprise de construction. Ses exercices et son entraînement devaient être pratiqués en dehors de ses heures de travail et, si son énergie n'avait été ainsi partagée, peut-être sa carrière d'athlète eût-elle été encore plus brillante.

Quand il cessa de participer aux concours d'« all-round », il dirigea son intérêt sur les questions administratives du sport amateur. En 1928, il fut élu président de l'*Amateur Athletic Union* des Etats-Unis, fonction à laquelle il fut réélu pendant la durée de sept mandats. Sans doute aurait-il continué plus longtemps encore à occuper cette charge, s'il n'avait refusé de se laisser renommer. Pendant cette période, il fut un des premiers joueurs de handball des Etats-Unis et une fois même, champion de Chicago.

En 1929, il fut choisi comme président de l'Association Olympique des Etats-Unis et comme président du Comité Olympique des Etats-Unis. Six fois, il fut réélu, pour un mandat de quatre ans, par les cent vingt organisations composant cette Association et qui dirigent le sport amateur aux Etats-Unis. En 1934, il se vit décerner le trophée spécial James E. Sullivan « pour services exceptionnels rendus au sport amateur ».

A Buenos-Aires, en 1940, il fut élu à l'unanimité premier président du *Comite Deportivo Panamericano* par les délégués de l'hémisphère occidental, à un congrès convoqué en vue d'organiser les Jeux panaméricains. Les règles de cette organisation ayant été modifiées lors de son deuxième congrès à Londres, en 1948, il put être réélu à l'unanimité pour

un nouveau mandat. Il connaissait bien tous les différents sports figurant au programme olympique. Pendant la durée d'un mandat, et après encore, il fonctionna en qualité de vice-président du Congrès et siégea au Conseil de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, cette puissante organisation qui contrôle toutes les disciplines de l'athlétisme léger ; il a aussi joué un rôle actif comme officiel ou comme directeur dans maintes autres Fédérations Internationales.

Quand M. Brundage devint membre du Comité International Olympique, il fut élu à la Commission Exécutive et, en 1946, nommé vice-président. Non seulement aux Etats-Unis, mais dans cinquante autres pays, il est connu comme l'apôtre du sport amateur et comme l'un des premiers défenseurs dans le monde, du fair play et du bon esprit sportif.

Il est l'auteur d'innombrables articles sur le sport amateur. Il possédait une collection privée d'objets d'art asiatiques parmi les plus belles et les plus éclectiques. Il en a fait don à la ville de San Francisco qui construit une nouvelle aile de son musée afin de l'y placer. Il est l'un des administrateurs de l'Institut d'Art de Chicago. Son activité dans le domaine du sport et de l'éducation physique lui valut de flatteuses distinctions honorifiques, récompenses et décorations en de nombreux pays.

Les buts que se propose le président Avery Brundage sont : 1) de répandre d'une façon plus universelle la connaissance de la philosophie de l'amateurisme, 2) de mettre l'accent sur la valeur éducative, sociale, esthétique, éthique et spirituelle du sport amateur, valeur parfois négligée en faveur d'un intérêt fort naturel porté aux records et performances, 3) de stimuler l'intérêt du programme d'Art aux Jeux Olympiques et 4) de faire apprécier de façon plus généralisée les principes fondamentaux du mouvement olympique mondial, d'éviter qu'on en abuse à des fins personnelles ou de prestige national, et enfin de l'organiser de manière à accroître son influence.

## Membres

Les membres du Comité International Olympique ne représentent pas leurs pays respectifs ; ils sont les ambassadeurs du Comité International Olympique auprès des organisations sportives de leurs nations respectives.

Les dates mentionnées ci-après indiquent l'année de leur élection au Comité International Olympique et l'année de leur retraite, de leur démission ou de leur décès.

## Cérémonial destiné à l'intronisation d'un nouveau membre au Comité International Olympique

Après son élection, le nouveau membre est reçu officiellement par une courte allocution de bienvenue du président, en présence du comité réuni en session.

Il fait ensuite la déclaration suivante :

*Admis à l'honneur de faire partie du Comité International Olympique et de le représenter auprès de mon pays (nom de son pays), et me déclarant conscient des responsabilités qui m'incombent à ce double titre, je m'engage à servir le mouvement olympique dans toute la mesure de mes moyens, à respecter et à faire respecter les principes fondamentaux de la charte olympique, tels qu'ils ont été élaborés par le Baron Pierre de Coubertin, et à demeurer étranger à toute influence politique ou commerciale, comme à toute considération de race ou de religion.*

Après cette déclaration, le nouvel élu est présenté à chacun des membres du Comité International Olympique présents. Il prononce alors quelques mots de remerciements et un éloge de son prédécesseur et prend la place qui lui est réservée.

### Baron Pierre de Coubertin, fondateur

1894 E. Callot	COMITE D'ORIGINE	1913 France
1894 D. Vikelas		1897 Grèce
1894 Général de Boutowsky		1900 Russie
1894 Général Balck		1921 Suède
1894 Professeur W. M. Sloane		1925 Etats-Unis
1894 Conseiller Jiri Guth-Jarkovsky		1943 Bohême
1894 Fr. Kemény		1907 Hongrie
1894 Lord Ampthill		1898 Grande-Bretagne
1894 C. Herbert		1906 Grande-Bretagne
1894 D <sup>r</sup> J.-B. Zubiaur		1907 Argentine
1894 L.-A. Cuff		1905 Nlle-Zélande
1894 Comte Lucchesi Palli		1907 Italie
1894 Comte Maxime de Bousies		1901 Belgique
1894 Duc d'Andria Carafa		1898 Italie
1895 D <sup>r</sup> W. Gebhardt		1909 Allemagne
1897 Révérend R. S. de Courcy Laffan		1927 Grande-Bretagne
1897 Comte Mercati		1925 Grèce
1897 Comte Brunetta d'Usseaux		1919 Italie

1898	Baron F.-W. de Tuyll de Serooskerken	1924	Hollande
1899	Comte de Talleyrand Périgord	1903	Allemagne
1899	Colonel Holbeck	1906	Danemark
1899	Prince Georges Bibesco	1901	Roumanie
1899	Baron Godefroy de Blonay	1937	Suisse
1900	Théodore Stanton	1904	Etats-Unis
1900	Caspar Whitney	1905	Etats-Unis
1900	H. Hébrard de Villeneuve	1911	France
1900	Prince Serge Beliosselsky de Beliozersk	1908	Russie
1900	Comte de Ribeaupierre	1910	Russie
1900	Comte Clarence de Rosen	1948	Suède
1901	Prince Edouard de Salm Hortsmar	1905	Allemagne
1901	Commandant Reyntiens	1903	Belgique
1901	Colonel Sir Howard Vincent	1907	Grande-Bretagne
1901	Miguel de Beistegui	1931	Mexique
1902	Comte de Mejorada del Campo	1911	Espagne
1903	Comte César de Wartensleben	1913	Allemagne
1903	Comte de Baillet-Latour	1942	Belgique
1903	James Hyde	1908	Etats-Unis
1903	Carlos-F. de Candamo	1922	Pérou
1904	Comte Albert Bertier de Sauvigny	1920	France
1905	Général comte von der Assebourg	1909	Allemagne
1905	R. Coombes	1932	Australie
1905	Prince Alexandre de Solms Braunfels	1909	Autriche
1905	Capitaine Heinrik Angell	1907	Norvège
1906	E.-N. Tzokow	1912	Bulgarie
1906	Capitaine Grut	1912	Danemark
1906	Lord Desborough of Taplow	1909	Grande-Bretagne
1906	Professeur de Lancastré	1912	Portugal
1907	Manuel Quintana	1910	Argentine
1907	Comte Geza Andrassy	1938	Hongrie
1907	Th. Heftye	1908	Norvège
1908	Allison Armour	1919	Etats-Unis
1908	Baron R. de Willebrand	1920	Finlande
1908	Prince Scipion Borghèse	1909	Italie
1908	Comte Gautier Vignal	1940	Monaco

1908	Commandant Sverre	1927	Norvège
1908	Georges-A. Plagino	1949	Roumanie
1908	Prince Simon Troubetzkoi	1910	Russie
1908	Selim Sirry Bey	1930	Turquie
1909	Baron de Wenningen	1914	Allemagne
1909	Sir Theodore Cook	1915	Grande-Bretagne
1909	Sénateur Jules de Muzsa	1946	Hongrie
1909	Conseiller Attilio Brunialti	1913	Italie
1909	Professeur Jigoro Kano	1938	Japon
1910	Comte A. Sierstorppf	1919	Allemagne
1910	Angelo-C. Bolanaki		Egypte (Grèce dès 1933)
1910	Maurice Pescatore	1929	Luxembourg
1910	Prince Léon Ouroussoff	1933	Russie
1911	Prince Othon de Windischgraetz	1919	Autriche
1911	Sir John Hanbury Williams	1921	Canada
1911	Evert Wendell	1921	Etats-Unis
1911	A. Ballif	1913	France
1912	Comte R. de Colloredo Mansfeld	1919	Autriche
1912	Professeur O.-N. Garcia	1919	Chili
1912	Marquis de Villamejor	1921	Espagne
1912	Comte de Penha Garcia	1940	Portugal
1912	Général S.-W. Djoukitch	1949	Serbie
1913	Comte Armin Muskau	1919	Allemagne
1913	R. de Rio Branco	1938	Brésil
1913	D. Stancioff	1929	Bulgarie
1913	Sydney Farrar	1919	Cuba
1913	Colonel Hansen	1922	Danemark
1913	A. Glandaz	1944	France
1913	Duc de Somerset	1920	Grande-Bretagne
1913	Général Carlo Montu	1939	Italie
1913	Georges Duperron	1915	Russie
1914	Marquis M. de Polignac	1950	France
1918	P.-J. de Matheu	1941	Amérique centr.
1919	Baron de Laveleye	1939	Belgique
1920	Carlos-Silva Vildosola	1922	Chili
1920	Dorr v de Alsua	1929	Equateur

1920	Judge Bartow Weeks	1921	Etats-Unis
1920	Ernst Krogius	1948	Finlande
1920	Comte Clary	1933	France
1920	Brigadier général R.-J. Kentish	1933	Grande-Bretagne
1920	Sir Dorabji J. Tata	1930	Indes
1920	Marquis Guglielmi	1930	Italie
1920	Arthur Marryatt	1925	Nlle-Zélande
1920	Henry Nourse	1943	Afrique du Sud
1920	Professeur D <sup>r</sup> Fr. Bucar	1947	Yougoslavie
1920	J. S. Edström	1952	Suède
1921	J.-G. Merrick	1946	Canada
1921	H. Echevarrieta	1923	Espagne
1921	Nizzam Eddin Khoï	1923	Perse
1921	D <sup>r</sup> F. Ghigliani	1937	Uruguay
1922	T. de Alvear	1932	Argentine
1922	D <sup>r</sup> C.-T. Wang	1957	Chine
1922	Ivar Nyholm	1931	Danemark
1922	Baron de Guell	1954	Espagne
1922	William May Garland	1948	Etats-Unis
1922	Général Ch. H. Sherrill	1936	Etats-Unis
1922	The Earl Cadogan	1929	Grande-Bretagne
1922	J.-J. Keane	1951	Irlande
1922	Prince Casimir Lubomirski	1930	Pologne
1923	R.-C. Aldao	1949	Argentine
1923	Arnaldo Guinle	1961	Brésil
1923	D <sup>r</sup> Ferreira Santos		Brésil
1923	J. Matte Gormaz	1928	Chili
1923	Porfirio Franca	1938	Cuba
1923	Marquis de Guadelupe	1924	Mexique
1923	Alfredo Benavides	1957	Pérou
1924	Secrétaire d'Etat Th. Lewald	1938	Allemagne
1924	D <sup>r</sup> Oskar Ruperti	1929	Allemagne
1924	James Taylor	1944	Australie
1924	D <sup>r</sup> Martin Haudek	1928	Autriche
1924	Duc d'Albe	1927	Espagne
1924	Colonel P.-W. Scharroo	1957	Hollande
1924	D <sup>r</sup> S. Kishi	1933	Japon
1924	Jorge Gomez de Parada	1927	Mexique
1924	Prince Samad Khan	1927	Perse

1925	David Kinley	1927	Etats-Unis
1925	Baron A. Schimmelpenninck van der Oye	1943	Hollande
1925	Comte Alberto Bonacossa	1953	Italie
1925	J.-P. Firth	1927	Nlle-Zélande
1926	Duc Adolphe-Frédéric de Mecklenburg-Schwerin	1956	Allemagne
1926	G. Averoff	1930	Grèce
1926	J. Dikmanis	1947	Lettonie
1927	Marquis de Pons	1930	Espagne
1927	Hon. Ernest Lee Jahncke	1936	Etats-Unis
1927	Lord Rochdale	1933	Grande-Bretagne
1927	D <sup>r</sup> M. Saenz	1932	Mexique
1927	Sir Thomas Fearnley	1950	Norvège
1928	D <sup>r</sup> Theodore Schmidt	1939	Autriche
1928	Sir George McLaren Brown	1940	Canada
1928	D <sup>r</sup> F. Akel	1932	Estonie
1928	Lord Freyberg	1930	Nlle-Zélande
1928	Ignace Matuszewski	1939	Pologne
1929	D <sup>r</sup> Karl Ritter von Halt		Allemagne
1929	Stephan-G. Tchaprachikov	1944	Bulgarie
1929	Don Alfredo Ewing	1933	Chili
1929	Lord Aberdare	1957	Grande-Bretagne
1930	M. Politis	1933	Grèce
1930	Augusto Turati	1931	Italie
1930	Kemalettin Sami Pacha	1933	Turquie
1931	Comte de Vallellano	1952	Espagne
1931	C.-J. Wray	1934	Nlle-Zélande
1931	Général D <sup>r</sup> Rouppert	1946	Pologne
1932	Horacio Bustos Moron Jr	1952	Argentine
1932	Prince Axel de Danemark	1958	Danemark
1932	G. D. Sondhi		Indes
1932	Comte Paolo Thaon di Revel		Italie
1933	Sir Harold Luxton	1951	Australie
1933	Le Marquis d'Exeter (Lord Burghley)		Grande-Bretagne
1933	Sir Noël Curtis Bennett	1950	Grande-Bretagne
1933	D <sup>r</sup> Jotaro Sugimoura	1936	Japon
1933	Rechid Saffet Atabinen	1952	Turquie

1934	François Piétri		France
1934	Sir Arthur Porritt		Nlle-Zélande
1934	S. E. Mohammed Taher *		Egypte
1934	Comte Michimasa Soyeshima	1948	Japon
1934	Ing. Marte-R. Gomez		Mexique
1936	Avery Brundage		Etats-Unis
1936	Prince Iesato Tokugawa	1939	Japon
1936	Joakim Puhk	1942	Estonie
1936	Hon. B. Vargas		Philippines
1936	Prince régnant François-Joseph de Liechtenstein		Liechtenstein
1937	Frederic-René Coudert	1948	Etats-Unis
1937	Général Henri Guisan	1939	Suisse
1937	Joaquin Serratosa Cibils	1956	Uruguay
1938	Général von Reichenau	1942	Allemagne
1938	D <sup>r</sup> Miguel A. Moenck		Cuba
1938	Antonio Prado Jr	1955	Brésil
1938	J.-W. Rangell		Finlande
1939	Baron de Trannoy	1957	Belgique
1939	D <sup>r</sup> H.-H. Kung	1955	Chine
1939	Général G. Vaccaro	1949	Italie
1939	D <sup>r</sup> M. Nagai	1950	Japon
1939	D <sup>r</sup> Sh. Takaishi		Japon
1939	E.-W. Lindbergh	1939	Afrique du Sud
1939	N. de Horthy, Jr	1948	Hongrie
1946	Hugh Weir		Australie
1946	R.-W. Seeldrayers	1955	Belgique
1946	J.-C. Patteson	1954	Canada
1946	D <sup>r</sup> J. Gruss		Tchécoslovaquie
1946	Armand Massard		France
1946	Major-Général C.-F. Pahud de Mortanges		Hollande
1946	Ben.-G. Waage		Islande
1946	Prince Jean de Luxembourg		Luxembourg
1946	D <sup>r</sup> José Pontes	1956	Portugal
1946	J. Dowsett	1951	Afrique du Sud
1946	Réginald Honey		Afrique du Sud
1946	Albert Mayer		Suisse
1946	Jean Ketseas		Grèce

\* Depuis 1960, S. E. Mohammed Taher s'est désisté et a été nommé « membre assistant du président ». Le membre élu pour la R. A. U. est cité plus bas (1960).

1947	D <sup>r</sup> Manfred Mautner Ritter von Markhof		Autriche
1947	Sidney Dawes		Canada
1947	Shou-Yi-Tung	1958	Chine
1947	Raja Bhalindra Singh		Inde
1948	Bo Ekelund		Suède
1948	D <sup>r</sup> Georges Loth	1961	Pologne
1948	Stanko Bloudek	1959	Yougoslavie
1948	D <sup>r</sup> F. Mezö	1961	Hongrie
1948	Enrique O. Barbosa Baeza	1952	Chili
1948	John Jewett Garland		Etats-Unis
1948	Erik von Frenckell		Finlande
1948	Général Miguel Ydigoras Fuentes	1952	Guatemala
1948	O. Ditlev-Simonsen Jr		Norvège
1949	Prince Rainier III	1950	Monaco
1949	Ahmed E.-H. Jaffar	1956	Pakistan
1950	Ryotaro Azuma		Japon
1950	J. Brooks B. Parker	1951	Etats-Unis
1950	Prince Pierre de Monaco		Monaco
1951	Lord Luke		Grande-Bretagne
1951	Comte de Beaumont		France
1951	D <sup>r</sup> Giorgio de Stefani		Italie
1951	Konstantin Andrianow		U.R.S.S.
1951	Lewis Luxton		Australie
1952	Général Vladimir Stoïtchev		Bulgarie
1952	Lord Killanin		Irlande
1952	Cheik Gabriel Gemayel		Liban
1952	Général José de J. Clark F.		Mexique
1952	Aleksei Romanov		U.R.S.S.
1952	Enrique Alberdi	1959	Argentine
1952	Julio Gerlein Comelin		Colombie
1952	Pedro Ibarra Mac-Mahon		Espagne
1952	Douglas F. Roby		Etats-Unis
1952	D <sup>r</sup> Augustin Sosa		Panama
1952	Général Gustav Dyrssen		Suède
1952	D <sup>r</sup> Julio Bustamente B.		Venezuela
1955	D <sup>r</sup> Alejandro Rivera Bascur		Chili
1955	Suat Erler		Turquie
1955	Ki Poong Lee	1960	Corée

1955	Prince Gholam Reza Pahlavi	Iran
1955	Alexandru Siperco	Roumanie
1956	Willi Daume	Allemagne
1957	Saul Christovao Ferreira Pires	Portugal
1958	S. A. R. le Prince Albert de Liège	Belgique
1958	Eduardo Dibos	Pérou
1959	Syed Wajid Ali	Pakistan
1959	Ivar Emil Vind	Danemark
1960	Reginald Stanley Alexander	Kenya
1960	Boris Bakrac	Yougoslavie
1960	Mario L. Negri	Argentine
1960	A. D. Touny	R. A. U.
1961	W. Reczek	Pologne
1961	Hadj Mohammed Benjelloun	Maroc

### Membres honoraires

*Président honoraire*, J. Sigfrid Edström (1920), Suède, élu en 1952.

S. A. le Duc Adolphe-Frédéric de Mecklembourg (1926), Allemagne, élu en 1956.

Col. P. W. Scharroo (1924), Hollande, élu en 1957.

S. E. Alfredo Benavidès (1923), Pérou, élu en 1957.

S. A. R. le Prince Axel de Danemark (1932), élu en 1958.

M. Arnaldo Guinle (1923), Brésil, élu en 1960.

Professeur Dr Jerzy Loth (1948), Pologne, élu en 1960.

### Sessions

1 <sup>o</sup>	Paris	1894
2 <sup>o</sup>	Athènes	1896
3 <sup>o</sup>	Le Havre	1897
4 <sup>o</sup>	Paris	1901
5 <sup>o</sup>	Paris	1903

6°	Londres	1904
7°	Bruxelles	1905
8°	Athènes	1906
9°	La Haye	1907
10°	Berlin	1909
11°	Luxembourg	1910
12°	Budapest	1911
13°	Bâle	1912
14°	Stockholm	1912
15°	Lausanne	1913
16°	Paris	1914

*Première guerre mondiale — 1914-1918*

17°	Lausanne	1919
18°	Anvers	1920
19°	Lausanne	1921
20°	Paris	1922
21°	Rome	1923
22°	Paris	1924
23°	Prague	1925
24°	Lisbonne	1926
25°	Monaco	1927
26°	Amsterdam	1928
27°	Lausanne	1929
28°	Berlin	1930
29°	Barcelone	1931
30°	Los Angeles	1932
31°	Vienne	1933
32°	Athènes	1934
33°	Oslo	1935
34°	Garmisch	1936
35°	Berlin	1936
36°	Varsovie	1937
37°	Le Caire	1938
38°	Londres	1939

*Seconde guerre mondiale — 1939-1945*

39°	Lausanne	1946
40°	Stockholm	1947
41°	Saint-Moritz	1948
42°	Londres	1948
43°	Rome	1949
44°	Copenhague	1950
45°	Vienne	1951
46°	Oslo	1952
47°	Helsinki	1952
48°	Mexico	1953
49°	Athènes	1954
50°	Paris	1955
51°	Cortina d'Ampezzo	1956
52°	Melbourne	1956
53°	Sofia	1957
54°	Tokyo	1958
55°	Munich	1959
56°	San Francisco	1960
57°	Rome	1960
58°	Athènes	1961
59°	Moscou	1962
60°	Nairobi	1963

**Commémoration de la rénovation des Jeux Olympiques**

20° anniversaire : 1914 à Paris et Alexandrie.

25° anniversaire : 1919 à Lausanne.

30° anniversaire : 1924 à Paris.

40° anniversaire : 1934 à Athènes et Lausanne.

50° anniversaire : 1944 à Lausanne.

60° anniversaire : 1954 à Athènes et Lausanne.

# Programme des Jeux Olympiques

## *Y compris démonstrations*

Epreuves	Athènes	Paris	Saint-Louis	Londres	Stockholm	Anvers	Paris	Amsterdam	Los Angeles	Berlin	Londres	Helsinki	Melbourne	Rome	Tokyo
	1896	1900	1904	1908	1912	1920	1924	1928	1932	1936	1948	1952	1956	1960	1964
Athlétisme	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aviron	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Basket-Ball			x					x	x	x	x	x	x	x	x
Boxe			x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Canotage							x			x	x	x	x	x	x
Cyclisme	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Escrime	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Football		x		x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x
Gymnastique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Haltérophile	x		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Hockey sur Gazon				x		x		x	x	x	x	x	x	x	x
Judo															x
Lutte	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Natation et															
Plongeurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pentathl. moderne					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sport Equestre		x			x	x	x	x	x	x	x	x	(1)	x	x
Tir	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x
Tir-à-l'arc				x		x									
Tennis	x	x	x	x	x	x	x								
Volley-Ball															x
Water Polo		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Yachting		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Démonstrations</i>															
Base-Ball			x		x					x					
Base-Ball finnois												x			
Canot moteur				x											
Handball										x					
Jeu de paume				x											
La crosse			x	x					x		x				
Pelote basque							x								
Polo		x		x		x				x					
Raquets				x											
Rugby		x		x		x	x		x						
Vol-à-voile				x		x				x					
	10	14	13	21	15	20	20	17	17	22	19	19	17	18	20

(1) Les épreuves équestres faisant partie des Jeux de la XVI<sup>e</sup> Olympiade furent organisés à Stockholm en juillet 1956.

## Participation aux Jeux Olympiques

*Sports de démonstration inclus*

OLYMPIADE	Nombre de sports	Nombre d'épreuves	Athlètes participants (femmes y comprises)	Nations participantes
I Athènes	10	42	285	13
II Paris	14	60	1066	20
III St-Louis	13	67	496	11
IV Londres	21	104	2059	22
V Stockholm	15	106	2541	28
VI Berlin	(non célébrés)			
VII Anvers	20	154	2606	29
VIII Paris	20	137	3092	44
IX Amsterdam	17	120	3015	46
X Los Angeles	17	124	1408	37
XI Berlin	22	142	4069	49
XII Tokyo				
XIII Helsinki		(annulés, non célébrés)		
XIV Londres		(non célébrés)		
XV Helsinki	19	138	4468	59
XVI Melbourne	19	149	5867	69
XVII Stockholm	17	145	3184	67
XVIII Rome	1	3	145	29
XIX Rome	18	150	5396	84

87 différentes nations ont participé une fois ou l'autre aux Jeux Olympiques.

## Congrès Olympiques

Paris	1894	Rétablissement des Jeux Olympiques
Le Havre	1897	Hygiène et Pédagogie sportive
Bruxelles	1905	Technique des exercices physiques
Paris	1906	Arts, Lettres et Sports
Lausanne	1913	Psychologie sportive
Paris	1914	Règlements olympiques
Lausanne	1921	Règlements olympiques
Prague	1925	Règlements olympiques
Berlin	1930	Règlements olympiques

## Programme des Jeux Olympiques d'hiver

*Y compris démonstrations*

Epreuves	Chamonix	St-Moritz	Lac Placid	Garmisch	St-Moritz	Oslo	Cortina	Squaw. V.	Innsbruck
	1924	1928	1932	1936	1948	1952	1956	1960	1964
Patinage artistique	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Patinage vitesse	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Ski	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Hockey sur Glace	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Bobsleigh	×	×	×	×	×	×	×		×
Skeleton		×			×				
Luge									
Biathlon (Ski et Tir combinés)								×	×
<i>Démonstrations</i>									
Patrouilles militaires	×	×		×	×				
Pentathlon d'hiver *					×				
Curling	×		×	×					×
Courses de chiens attelés			×						
Bandy						×			
Nombre de sports	7	7	7	7	8	6	5	5	8
Nombre d'épreuves	16	15	19	21	24	24	23	27	28

\* Tir, ski descente, ski 10 km., escrime, équestre.

## Participation aux Jeux Olympiques d'Hiver

*Epreuves de démonstration incluses*

	Nombre de sports	Nombre d'épreuves	Athlètes participants (femmes y comprises)	Nations participantes
I Chamonix 1924	7	16	293 (13 femmes)	16
II St-Moritz 1928	7	15	491 (27 femmes)	25
III Lake Placid 1932	7	19	307 (30 femmes)	17
IV Garmisch-Partenkirchen 1936	7	21	756 (76 femmes)	28
V St-Moritz 1948	8	24	878 (90 femmes)	28
VI Oslo 1952	6	23	960 (123 femmes)	30
VII Cortina d'Ampezzo 1956	5	24	923 (146 femmes)	32
VIII Squaw Valley 1960	5	27	693 (159 femmes)	30

Des épreuves non officielles de sports d'hiver ont été disputées à Londres (1908) et à Anvers (1920).

## Hauts patronages des Jeux Olympiques et présidents des Comités Organiseurs

<i>Jeux Olympiques</i>	<i>Patrons</i>	<i>Présidents</i>
Athènes 1896	S. M. le roi Georges I <sup>er</sup> .	S. A. le prince héritier Constantin de Grèce.
Paris 1900	M. Emile Loubet, président de la République française.	M. D. Mérillon, commissaire général d'éducation physique à l'exposition universelle.
Saint-Louis 1904	M. Théodore Roosevelt, président des U.S.A.	M. W.-H. Liginger.
Londres 1908	S. M. le roi Edouard VII.	Lord Desborough de Taplow.
Stockholm 1912	S. M. le roi Gustave V.	S.A.R. le prince Gustave Adolphe.
Anvers 1920	S. M. le roi Albert I <sup>er</sup> .	Comte Henri de Baillet-Latour.
Paris 1924	M. Gaston Doumergue, président de la République française.	Comte J. Clary.
Amsterdam 1928	S. M. la reine Wilhelmine.	Baron A. Schimmelpenninck van der Oye.
Los Angeles 1932	M. Herbert Hoover, président des U.S.A.	M. W.-M. Garland.
Berlin 1936	Le chancelier du Reich.	D <sup>r</sup> Th. Lewald, secrétaire d'Etat.
Londres 1948	S. M. le roi Georges VI.	Vicomte Portal of Laverstoke.
Helsinki 1952	M. J.K. Paasikivi, président de la République de Finlande.	M. Erik von Frenckell.
Melbourne 1956	S. M. la reine Elisabeth II.	Premier ministre d'Australie, The Right Hon. R.-G. Menzies.
Rome 1960	M. Giovanni Gronchi président de la République.	M. le ministre Giulio Andreotti.

## Origine des Jeux Olympiques de l'Antiquité

La légende attribue à Hercule, fils de Zeus, la fondation des Anciens Jeux Olympiques. Leur origine se perd dans les brumes de l'histoire primitive de la Grèce. Les premiers Jeux mentionnés se déroulèrent en 776 avant l'ère chrétienne et, dès lors, ils furent célébrés tous les quatre ans. Ils avaient un caractère semi-religieux et les vainqueurs y étaient couronnés de branches d'olivier coupées dans le bois sacré du temple de Zeus. Ces Jeux avaient une telle importance dans la Grèce antique qu'on y mesurait le temps par Olympiades, soit l'intervalle de quatre ans séparant les Jeux. On possède des documents sur près de trois cents Olympiades de l'ancien cycle. Pendant leur durée, les guerres étaient suspendues, les routes restaient libres et nul n'aurait osé rompre la trêve d'Olympie. Au début, les Jeux se bornaient à une seule épreuve — une brève course à pied. Plus tard, d'autres furent ajoutées et le programme fut élargi. Toutes les épreuves, cependant, se déroulaient dans une période de cinq jours. Le titre le plus convoité était celui de vainqueur du pentathlon ; il comprenait cinq épreuves, la course, le saut, le lancement du javelot, le lancement du disque et la lutte. Des concours artistiques et littéraires étaient aussi organisés et, parfois, des pièces de théâtre étaient jouées dans le stade. Les Jeux furent abolis en l'an 394 de notre ère, par décrets de l'Empereur Théodose le Grand.

## Jeux de 1906

Les premiers Jeux Olympiques à Athènes remportèrent un tel succès que la Grèce demanda de les garder de façon permanente dans ce pays où, dans les temps anciens, ils se célébraient. Cependant, dans l'idée du Baron de Coubertin, ces Jeux devaient être véritablement internationaux et se dérouler dans diverses parties du monde. Le Comité International Olympique partagea son avis. Déçus, les Grecs obtinrent alors l'autorisation d'organiser des Jeux à Athènes entre les Jeux Olympiques officiels. Ces Jeux eurent lieu en 1906 seulement et ne furent pas répétés.

## Comités Nationaux Olympiques

Tout pays ou territoire \* désireux de participer aux Jeux Olympiques doit avoir un Comité Olympique agréé par le Comité International Olympique (voir règles 24 et 25).

Les Comités Nationaux Olympiques suivants ont été reconnus par le Comité International Olympique (1961). *Les adresses tenues à jour sont publiées dans le « Bulletin du Comité International Olympique » :*

*Afghanistan* : National Olympic Federation of Afghanistan.

*Afrique du Sud* : South African Olympic Committee.

*Albanie* : Comité Olympique de la République Populaire d'Albanie.

*Allemagne* : Nationales Olympisches Komitee für Deutschland, München.  
Nationales Olympisches Komitee der Deutschen Demokratischen Republik, Berlin. (Reconnaissance provisoire.)

*(Tant que la réunion des deux parties de l'Allemagne n'est pas réalisée, deux Comités Nationaux Olympiques ont été reconnus, étant entendu qu'ils collaboreront afin de n'envoyer qu'une seule équipe allemande aux Jeux Olympiques.)*

*Antilles* : The West Indies Olympic Association.

*Antilles Néerlandaises* : Nederlands Antillaans Olympisch Comité.

*Arabe Unie* : Comité Olympique de la République Arabe Unie.

*Argentine* : Comité Olympique Argentin.

*Australie* : Australian Olympic Federation.

*Autriche* : Oesterreichisches Olympisches Komitee.

*Bahamas* : Bahamas Olympic Association.

*Belgique* : Comité Olympique Belge.

*Bermudes* : Bermuda Olympic Association.

*Birmanie* : The Burma Olympic Association.

*Bolivie* : Comité Olimpico Boliviano.

*Bornéo du Nord* : North Borneo Olympic Association.

*Brésil* : Comité Olimpico Brasileiro.

*Bulgarie* : Comité Olympique Bulgare.

*Cambodge* : Comité National Olympique Khmer.

*Canada* : Canadian Olympic Association.

*Ceylan* : Ceylon Olympic and Empire Games Association.

*Chili* : Comité Olimpico de Chile.

*Colombie* : Comité Olimpico Colombiano.

*Corée* : Korean Olympic Committee.

\* Etant donné que le mouvement olympique est apolitique, les termes « pays » ou « nation » dans les présentes règles s'appliquent également à une région géographique, zone ou territoire, dans les limites de laquelle un Comité Olympique reconnu par le Comité International Olympique déploie son activité ou fonctionne

*Costa Rica* : Comite Nacional Olimpico.  
*Cuba* : Comite Olimpico Cubano.  
*Danemark* : Comité Olympique Danois.  
*République Dominicaine* : Comite Nacional Olimpico.  
*El Salvador* : Comite Nacional Olimpico  
*Equateur* : Comite Olimpico Ecuatoriano.  
*Espagne* : Comité Olympique Espagnol.  
*Etats-Unis* : United States Olympic Committee.  
*Ethiopia* : National Ethiopian Sports Association.  
*Fidji (Iles)* : Fidji Amateur Sports Association.  
*Finlande* : Comité Olympique Finlandais.  
*France* : Comité Olympique Français.  
*Ghana* : Olympic & British Empire & Commonwealth Games Association  
of Ghana.  
*Grande-Bretagne* : British Olympic Association.  
*Grèce* : Comité Olympique Hellène.  
*Guatemala* : Comite Nacional Olimpico.  
*Guyane Britannique* : The British Guiana Olympic Games Association.  
*Haïti* : National Olympic Committee of Haïti.  
*Hollande* : Netherlands Olympic Committee.  
*Honduras* : Comite Olimpico Hondureno.  
*Hong-Kong* : Amateur Sports Federation and Olympic Committee of  
Hong-Kong.  
*Hongrie* : Comité Olympique Hongrois.  
*Inde* : Indian Olympic Association.  
*Indonésie* : Komite Olimpiade Indonesia.  
*Irak* : Irak Olympic Association.  
*Iran* : Iranian Olympic Committee.  
*Irlande* : Olympic Council of Ireland.  
*Islande* : Comité Olympique d'Islande.  
*Israël* : Olympic Committee of Israël.  
*Italie* : Comitato Olimpico Nazionale Italiano.  
*Jamaïque* : Jamaica Olympic Association.  
*Japon* : The Japanese Olympic Committee.  
*Kenya* : Kenya Olympic Association.  
*Liban* : Comité Olympique Libanais.  
*Libéria* : Liberian Olympic Games Association.  
*Liechtenstein* : Comité Olympique de Liechtenstein.  
*Luxembourg* : Comité Olympique Luxembourgeois.  
*Malaisie* : Malayan Amateur Athletic Union.  
*Malte* : Malta Olympic Committee.  
*Maroc* : Comité Olympique Marocain.

*Mexique* : Comité Olympique Mexicain.  
*Monaco* : Comité Olympique Monégasque.  
*Nicaragua* : Comite Olimpico Nicaraguense.  
*Nigeria* : Nigerian Olympic Association.  
*Norvège* : Comité Olympique Norvégien.  
*Nouvelle-Zélande* : New-Zealand Olympic Association.  
*Ouganda* : Uganda Olympic Committee.  
*Pakistan* : Pakistan Olympic Association.  
*Panama* : Comite Nacional Olimpico.  
*Paraguay* : Comision de Fomento de la Cultura Fisica.  
*Pérou* : Comité Olympique Péruvien.  
*Philippines* : Philippine Amateur Athletic Federation.  
*Pologne* : Comité Olympique Polonais.  
*Porto-Rico* : The National Olympic Committee of Porto-Rico.  
*Portugal* : Comité Olympique Portugais.  
*Rhodésie* : Rhodesia Empire & Olympic Games Association.  
*Roumanie* : Comité Olympique Roumain.  
*Saint-Martin* : Comitato Olimpico Nazionale Sammarinese.  
*Singapour* : The Singapore Olympic and Sports Council.  
*Soudan* : Sudanese Olympic Committee.  
*Suède* : The Swedish Olympic Committee.  
*Suisse* : Comité Olympique Suisse.  
*Suriname* : Surinaams Olympisch Comite.  
*Syrie* : Comité Olympique Syrien.  
*Taiwan* : Olympic Committee of the Republic of China.  
*Tanganayika* : Tanganayika Olympic Committee.  
*Tchécoslovaquie* : Comité Olympique Tchecoslovaque.  
*Thaïlande* : Olympic Committee of Thaïland.  
*Trinidad & Tobago* : Trinidad & Tobago Olympic Association.  
*Tunisie* : Comité Olympique Tunisien.  
*Turquie* : Comité Olympique Turc.  
*Union des Républiques socialistes soviétiques* : Comité Olympique d'U.R.S.S.  
*Uruguay* : Comite Olimpico Uruguayo.  
*Venezuela* : Comite Olimpico Venezolano.  
*Viet-Nam* : Comité Olympique du Viet-Nam.  
*Yougoslavie* : Comité Olympique Yougoslave.

## **Fédérations Internationales de Sport Amateur**

*reconnues par le Comité International Olympique*

Voir art. 44 des règles. Les adresses tenues à jour sont publiées dans le « Bulletin du Comité International Olympique ».

Les Fédérations Internationales sont indépendantes et autonomes. Le Comité International Olympique leur a délégué la surveillance technique des épreuves figurant au Programme Olympique qui, naturellement, doivent être menées conformément aux règles et règlements du Comité International Olympique. De temps à autre, des délégués des Fédérations se réunissent avec la Commission Exécutive du Comité International Olympique pour discuter des questions d'intérêt commun.

## **Fédérations Internationales de Sport Amateur**

*reconnues par le Comité International Olympique, mais dont les sports ne figurent pas au programme des Jeux Olympiques :*

*La liste et les adresses tenues à jour sont publiées dans le « Bulletin du Comité International Olympique ».*

## **Organisations satisfaisant aux normes olympiques**

*et / ou dirigeant des épreuves conformément aux Règlements Olympiques*

Certaines organisations ont informé le Comité International Olympique qu'elles exercent leur activité selon les normes olympiques et/ou qu'elles dirigent toutes les épreuves soumises à leur contrôle conformément aux Règles et Règlements Olympiques.

*La liste et les adresses tenues à jour sont publiées dans le « Bulletin du Comité International Olympique ».*

## **Les Jeux Olympiques sont « amateurs »**

Nul n'est autorisé à tirer profit des Jeux Olympiques. Sans la collaboration bénévole de milliers d'hommes et de femmes, membres du Comité International Olympique, des Fédérations Internationales, des Comités Nationaux Olympiques et des Fédérations Nationales, il n'y aurait pas de Jeux Olympiques. Il serait impossible de rémunérer tous ces services, rendus avec tant de bonne volonté par ceux qui croient au

sport amateur. Les Jeux reposent sur ces solides et splendides fondations, et tous ces collaborateurs bénévoles sont déterminés à empêcher qui que ce soit, aussi bien les individus que les organisations et les gouvernements, à en tirer un profit d'ordre personnel, politique ou commercial. C'est pourquoi les Règles Olympiques stipulent que tous les bénéfices éventuels provenant des Jeux doivent être employés à l'avancement du mouvement olympique ou au développement du sport amateur.

### **Les pseudo-amateurs**

Ceux qui, pour leurs aptitudes à l'athlétisme, reçoivent des allocations de gouvernements, institutions éducatives ou entreprises financières, ne sont pas des amateurs. Des établissements commerciaux ou industriels emploient parfois des athlètes ou parrainent des équipes d'athlétisme pour leur valeur publicitaire. Ces athlètes sont payés pour un emploi qui demande peu de travail et sont libres de s'entraîner et de concourir en tout temps. Pour accroître leur prestige national, il arrive que les gouvernements adoptent les mêmes méthodes et assurent aux athlètes des situations dans l'armée, dans la police ou dans les bureaux de l'État. Ils organisent aussi des camps d'entraînement pour des périodes de longue durée. Certains collèges et universités offrent des bourses importantes aux athlètes et des encouragements de diverse nature.

Les bénéficiaires de ces faveurs spéciales, accordées uniquement à leurs dons athlétiques, ne sont pas des amateurs. (Voir définition de l'amateur, Règle 26, et pages 95, 96 et 97.)

### **Drapeau olympique**

Le drapeau olympique, qui flotte dans le grand stade et dans tous les autres lieux des Jeux, est à fond blanc avec, au centre, cinq anneaux entrelacés. Ces anneaux sont bleu, jaune, noir, vert et rouge. L'anneau bleu, placé en haut, à gauche, est le plus près du mât. Ces anneaux représentent les cinq continents réunis dans le mouvement olympique. La disposition des anneaux et leur entrelacement exact sont reproduits sur le cliché ci-dessous. Il n'existe pas de pays qui n'ait une ou plu-



sieurs de ces couleurs dans son drapeau national. Il fut créé en 1913, sur la proposition du Baron de Coubertin, et fut hissé aux Jeux Olympiques pour la première fois, en 1920 à Anvers.

## **Village olympique**

Il y a deux drapeaux olympiques officiels, l'un pour les Jeux Olympiques et l'autre pour les Jeux Olympiques d'Hiver, qui sont conservés d'une Olympiade à l'autre, comme spécifié dans les Règles.

Tout Comité Organisateur est actuellement tenu d'aménager deux villages olympiques, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, où les participants aux Jeux ont le privilège de loger et de rencontrer, dans une atmosphère amicale et harmonieuse, les autres concurrents et les officiels.

Lors des six premiers Jeux Olympiques du cycle moderne, chaque Comité National Olympique devait s'ingénier à trouver des logements pour ses équipes, problème parfois ardu à cause de l'affluence des visiteurs à l'occasion des Jeux. Aux Jeux de Los Angeles, en 1932, le Comité Organisateur fit construire des maisons à l'usage des participants, dans un espace réservé, près du stade. Cet arrangement, où toutes les nationalités se retrouvaient, sans discrimination de race, de couleur, de religion ou de politique, parut une initiative si agréable et si constructive que, dès lors, il a toujours été répété.

## **Propriété olympique**

Le drapeau olympique, les anneaux olympiques et la devise olympique, « Citius - Altius - Fortius », sont la propriété du Comité International Olympique et ne doivent pas être employés sans son autorisation.

Leur usage commercial, de quelque nature qu'il soit, est strictement interdit. Un des devoirs des Comités Nationaux Olympiques est de veiller que cette règle soit respectée.

## **La Flamme olympique**

Dans la Grèce antique, une flamme sacrée était entretenue, pendant la durée des Jeux, sur l'autel de Zeus, en l'honneur de qui ils étaient célébrés. Un des épisodes impressionnants de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques modernes, est l'instant où la Flamme olympique est allumée. Placée en évidence dans le stade principal, elle brûle pendant toute la durée des Jeux. Le Comité Organisateur des Jeux de 1936 eut l'idée d'allumer cette flamme avec une torche, enflammée elle-même par le soleil d'Olympie (Grèce) berceau des anciens Jeux, et que, de relais en relais, des coureurs se passaient tout le long du parcours

jusqu'à Berlin. Partis d'Olympie, ils traversèrent Athènes, Salonique, Sofia, Belgrade, Budapest, Vienne, Prague, Dresde, et réglèrent soigneusement leur course, de façon que le dernier pénétrât dans le stade exactement à l'instant qu'il fallait. L'arrivée de cette torche portant la flamme sacrée est un des moments les plus émouvants de la première journée des Jeux.

Depuis lors, cette coutume a été adoptée à tous les Jeux suivants.

### **Journée ou Semaine olympiques**

Le Comité International Olympique a suggéré que tous les Comités Nationaux Olympiques célèbrent annuellement, au courant du mois de juin, la rénovation des Jeux Olympiques, en observant la « Journée olympique ». A cette occasion, des concours spéciaux dans les divers sports figurant au programme olympique devraient être organisés, ainsi que des allocutions sur le mouvement olympique et sa philosophie dans les écoles et les clubs. L'idée a été adoptée dans de nombreux pays et a obtenu un grand succès.

Plusieurs Comités Nationaux Olympiques ont organisé une cérémonie le jour de l'ouverture des Jeux Olympiques. A cette occasion le drapeau olympique est hissé en un lieu éminent et une flamme brûle pendant la durée des Jeux afin de rappeler que leurs équipes sont engagées dans les compétitions amicales du plus grand festival du sport.

### **Arts**

Dans la Grèce antique, à l'époque de l'Age d'Or, l'athlétisme et les beaux-arts étaient toujours étroitement liés. Les bâtiments et terrains de concours étaient dessinés par les plus grands architectes, et les stades, ainsi que leurs abords, étaient ornés des plus belles sculptures ; poètes de renom, orateurs et musiciens participaient aux cérémonies. La grâce et la beauté étaient estimées au même titre que les prouesses athlétiques. En 1906, le Baron de Coubertin proposa que des concours de beaux-arts (architecture, littérature, musique, peinture et sculpture) soient inclus au programme olympique, afin de faire bénéficier de valeurs nouvelles

spectateurs et participants. La photographie et la philatélie sportive ont été ajoutées au programme dernièrement. Les premiers concours de beaux-arts eurent lieu en 1912 et, depuis lors, ils figurèrent à tous les Jeux, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<i>Nombre des épreuves</i>
1912 : Stockholm	5
1920 : Anvers	5
1924 : Paris	5
1928 : Amsterdam	13
1932 : Los Angeles	9
1936 : Berlin	15
1948 : Londres	13
1952 : Helsinki	Exposition
1956 : Melbourne	»
1960 : Rome	»
1964 : Tokyo	»

A sa session d'Athènes, en 1954, le Comité International Olympique, afin d'améliorer cette partie du programme, a refait la Règle 31.

Le premier programme conforme à la nouvelle Règle a été réalisé à Melbourne aux Jeux de la XVI<sup>e</sup> Olympiade.

### **Calcul des points**

Les Jeux Olympiques sont des joutes entre individus. Ils doivent être une fête joyeuse de la jeunesse du monde entier. Les athlètes luttent de leur mieux et gagnent s'ils le peuvent. Mais, s'ils sont vaincus, ils doivent se réjouir avec les vainqueurs.

Les Jeux ne sont pas, et ne doivent jamais devenir des compétitions entre nations, ce qui est absolument contraire à l'esprit du mouvement olympique. Le contraire serait la négation de l'olympisme. C'est pour

cette raison qu'il n'existe aucun résultat officiel par nation et que les tableaux mentionnant les points obtenus sont inévitablement inexacts. Pour être corrects, ils devraient être pesés, analysés, car il est certainement injuste d'attribuer le même nombre de points au gagnant du marathon ou du décathlon, à un gymnaste vainqueur, à un tireur au pistolet ou à un yachtsman, comme à une équipe de football ou de basket-ball. En outre, il serait équitable de tenir compte du facteur population, et si l'on prenait soin de faire une analyse sérieuse, on découvrirait que beaucoup de petites nations ont gagné — par tête — plus de médailles olympiques que de grandes nations.

La fierté nationale est un sentiment parfaitement légitime, mais les Jeux Olympiques — pas plus que n'importe quelle compétition sportive — ne permettent d'indiquer qu'une nation est supérieure à une autre ou qu'un système politique est supérieur à un autre. Un des buts des Jeux est de créer une entente et un esprit de bonne volonté dans le monde entier. Tous les efforts que l'on entreprendrait pour dresser une nation contre une autre, de quelque manière que ce soit, doivent être sévèrement blâmés.

### **Juges et Officiels techniques**

La désignation des juges et officiels techniques pour les Jeux Olympiques appartient aux Fédérations Internationales ; ces officiels techniques doivent être de vivants symboles d'intégrité, de fair play et de sportivité et doivent être choisis en tenant compte de ces critères. Dans certains sports, la montre ou le mètre-ruban décident des résultats, mais dans beaucoup d'autres, les décisions sont prises par les officiels. Pour cette raison, arbitres, experts et juges sont appelés à jouer un rôle extrêmement important dans les Jeux. Conscients de ce fait, de nombreuses Fédérations Internationales ont institué des cours spéciaux pour l'entraînement des juges et arbitres et, à moins d'être en possession d'un certificat de ces Fédérations Internationales, ceux-ci ne sont pas autorisés à fonctionner aux Jeux Olympiques et autres épreuves internationales.

Les juges et les officiels techniques qui doivent être amateurs (voir Règle 38) ont le devoir d'observer les règles et règlements de façon impartiale, et d'agir en toutes occasions selon l'esprit de loyale sportivité qui caractérise le mouvement olympique.

Actuellement plusieurs fédérations Internationales font prendre des films de leurs épreuves dans le but d'aider les juges dans leurs travaux

## **Ingérence politique ou commerciale**

Les délégués des Fédérations Internationales Sportives Amateur, lors de leur rencontre, en 1946, à Lausanne, avec la Commission Exécutive du Comité International Olympique, ont adopté à l'unanimité une résolution où ils ont réaffirmé leur inébranlable fidélité aux principes élevés du sport amateur et à sa diffusion dans tous les pays du monde, en plein accord avec l'idéal olympique. Conjointement, ils ont déclaré qu'ils lutteraient de toutes leurs forces contre toute ingérence commerciale ou politique dans leurs travaux.

Une résolution semblable a été adoptée par les délégués des Comités Nationaux Olympiques lors de leur réunion avec la Commission Exécutive du Comité International Olympique en 1952 à Oslo (Norvège).

## **Le rôle des gouvernements**

Pour l'avantage et le bien de leurs citoyens, tous les gouvernements devraient mettre au point et appliquer un programme de culture physique, de récréation et de santé pour la jeunesse de leur pays. Toutefois, le libre contrôle du sport amateur de concours, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, doit être entièrement laissé aux Fédérations Nationales et aux Comités Nationaux Olympiques. (Voir page 95.) L'exemple de certains pays qui enseignent dans les écoles publiques les principes olympiques est digne du plus grand éloge et devrait être suivi par tous.

## **L'esprit olympique**

Les Comités Nationaux Olympiques devraient encourager le développement de l'esprit olympique dans la jeunesse de leur pays. Ils devraient diffuser un programme destiné à éclairer le public et la presse sur la philosophie de l'amateurisme. Il y a une tendance à mettre trop l'accent sur la performance ou le nouveau record, et pas assez sur la valeur éducative, sociale, esthétique, éthique et spirituelle du sport amateur.

## Récompenses Olympiques

Les prix remis aux participants aux Jeux Olympiques sont décrits à la Règle 41.

Les autres récompenses octroyées par le Comité International Olympique sont :

La Coupe Olympique

Le Diplôme Olympique du Mérite

La Coupe Fearnley

Le Trophée Mohammed Taher

Le Trophée Bonacossa

*La Coupe Olympique*, fondée par le Baron de Coubertin en 1906, est attribuée à une *institution ou association* de caractère étendu et désintéressé, ayant rendu à la cause du sport des services éminents ou ayant concouru avec succès à la propagation de l'idée olympique. La Coupe reste exposée au Musée Olympique de Mon-Repos. Son titulaire reçoit une plaquette de bronze et un diplôme.

*Le Diplôme Olympique du Mérite*, créé en 1905 au Congrès de Bruxelles, est décerné à une *personnalité* remplissant les mêmes conditions que celles définies à l'article précédent (Coupe Olympique).

Il peut en outre être décerné à des membres honoraires du Comité International Olympique.

*La Coupe Fearnley*, créée en 1950 par M. Thomas Fearnley, ancien membre du Comité International Olympique, a pour objet de récompenser un *club de sport* (ou une société sportive locale) pour les mérites distingués dont il a pu faire preuve au titre de l'olympisme.

La Coupe est exposée au Musée Olympique de Mon-Repos. Son titulaire en reçoit une réduction, et un diplôme.

*Le Trophée Mohammed Taher*, créé en 1950 par S. E. Mohammed Taher, membre du Comité International Olympique, est réservée à un *athlète amateur*, ayant ou non participé aux compétitions olympiques, dont les mérites généraux ou la carrière auront paru justifier une distinction particulière au titre de l'olympisme.

Le trophée est exposé au Musée Olympique de Mon-Repos. Son titulaire reçoit une plaquette et un diplôme.

Aucune des récompenses ci-dessus ne peut à l'avenir être accordée à une Fédération Internationale ou Nationale affiliée au Comité International Olympique, à un Comité National Olympique, aux présidents de ces organismes en tant que tels, ni enfin à un membre du Comité International Olympique. (Excepté le Diplôme Olympique du Mérite, qui peut être attribué à ses membres honoraires.)

*Le Trophée Bonacossa*, créé en 1955 par le Comité Olympique Italien et la famille de feu le Comte Alberto Bonacossa, est attribué à un Comité National Olympique qui aura servi de façon spéciale la cause de l'olympisme.

Le trophée est exposé au Musée de Mon-Repos. Son titulaire en reçoit une réduction et un diplôme.

Les candidatures à ces diverses récompenses devront parvenir au siège du Comité International Olympique à Lausanne avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, accompagnées d'un mémoire justificatif.

### **Titulaires de la Coupe Olympique**

*créée par le Baron de Coubertin*

- 1906 Touring-Club de France
- 1907 Henley Royal Regatta
- 1908 Sveriges Centralförenings för Idrottens Främjande
- 1909 Deutscher Turnerschaft
- 1910 Ceska obec Sokolska
- 1911 Touring-Club Italiano
- 1912 Union des Sociétés de Gymnastique de France
- 1913 Magyar atletikaï Club
- 1914 Amateur Athletic Union of America
- 1915 Rugby School England
- 1916 Confrérie Saint-Michel de Gand
- 1917 Nederlandsche Voetbal Bond
- 1918 Equipas Sportives du Front Interallié
- 1919 Institut Olympique de Lausanne
- 1920 Y. M. C. A. International College Springfield
- 1921 Dansk Idræts Forbund
- 1922 Amateur Athletic Union of Canada
- 1923 Associacion Sportiva de Cataluna
- 1924 Fédération Gymnique et Athlétique Finlandaise
- 1925 Comité National d'Education Physique de l'Uruguay

- 1926 Norges Skiforbund
- 1927 Colonel Robert M. Thompsen
- 1928 Junta Nacional Mexicana
- 1929 Y. M. C. A. World's Committee
- 1930 Association Suisse de Football et d'Athlétisme
- 1931 National Playing Fields Association of Great Britain
- 1932 Deutsche Hochschule für Leibesübungen
- 1933 Société Fédérale Suisse de Gymnastique
- 1934 Opera Dopolavoro Roma
- 1935 National Recreation Association of U. S. A.
- 1936 Segas : Union des Sociétés Helléniques de Gymnastique et d'Athlétisme, Athènes
- 1937 Oesterreichischer Eislauf Verband
- 1938 Königl. Akademie für Körpererziehung in Ungarn
- 1939 « Kraft durch Freude »
- 1940 Svenska Gymnastik — och Idrottsföreningarnas Riksförbund
- 1941 Comité Olympique Finlandais
- 1942 M. William May Garland, Los Angeles (Membre du Comité International Olympique)
- 1943 Comité Olimpico Argentino
- 1944 Ville de Lausanne
- 1945 Norges Fri Idrettsforbund, Oslo
- 1946 Comité Olimpico Colombiano
- 1947 M. J. Sigfrid Edström, Stockholm (Président du Comité International Olympique)
- 1948 The Central Council of Physical Recreation, London
- 1949 Fluminense Football-Club, Rio-de-Janeiro
- 1950 Comité Olympique Belge
- 1950 New Zealand Olympic and British Empire Games Association.
- 1951 Académie des Sports, Paris
- 1952 Ville d'Oslo
- 1953 Ville de Helsinki
- 1954 Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport, Macolin, Suisse
- 1955 Comité Organisateur des Jeux Centro-Américains et des Caraïbes, Mexico
- 1955 Comité Organisateur des Jeux Panaméricains, Mexico
- 1956 Pas attribuée
- 1957 Federazione Sport Silenziosi d'Italia, Milano
- 1958 Pas attribuée
- 1959 Panathlon Italien, Gênes
- 1960 Centro Universitario Sportivo Italiano
- 1961 Helms Hall Foundation, Los Angeles

## **Titulaires du Diplôme Olympique du Mérite**

*(attribué pour la première fois en 1905)*

1. Président Théodore Roosevelt (U.S.A.)
2. Fridjhof Nansen (Norvège)
3. M. Santos Dumont (Brésil)
4. Lord Desborough (Grande-Bretagne)
5. Duc des Abruzzes (Italie)
6. Commandant Lancrenon (France)
7. Comte Zeppelin (Allemagne)
8. Colonel Balck (Suède)
9. D<sup>r</sup> Jean Charcot (France)
10. Geo Chavez (Pérou)
11. S. M. Alphonse XIII (Espagne)
12. S. A. R. le prince impérial d'Allemagne
13. Alain Gerbault (France)
14. Colonel Lindbergh (U.S.A.)
15. Captain Harry Pidgeon (U.S.A.)
16. M. Hostin (France)
17. M<sup>me</sup> Leni Riefensthal (Allemagne)
18. Angelo-C. Bolanaki (Grèce)
19. D<sup>r</sup> Paul Martin (Suisse)
20. Jack Beresford (Grande-Bretagne)
21. D<sup>r</sup> Ivan Ossier (Danemark)
22. Comité Olympique de Guatemala
23. « Les Enfants de Neptune », Tourcoing (France)
24. D<sup>r</sup> Fr. M. Messerli (Lausanne)
25. M. Bill Henry (U. S. A.)
26. M. Harry Neville Amos (Nouvelle-Zélande)
27. M. Alfred Hajos (Hongrie)
28. M<sup>lle</sup> Jeannette Altwegg (Grande-Bretagne)
29. M. Charles Denis (France)
30. Colonel Jimenez (Venezuela)
31. Prof. Dr. Carl Diem (Allemagne)
32. M<sup>e</sup> Antoine Hafner (Suisse)
33. Pas attribué
34. The Rt. Hon. R.-G. Menzies (Australie)
35. M. Otto Mayer, chancelier du C. I. O. (Suisse)
36. M. Maurice Genevoix (France)

## Titulaires de la Coupe Fearnley

- 1951 Ginasio Clube Português, Lisbonne
- 1952 Ipprottasamband Islands, Reykjavik
- 1953 Centro Deportivo Chapultepec, Mexico
- 1954 Paris Université Club
- 1955 Junta Departamental de Deportes, Cali (Colombie)
- 1956 Stoke Mandeville Games (Grande-Bretagne)
- 1957 Pas attribuée
- 1958 Istanbul Swimming Club
- 1959 Cercle des Armes, Lausanne
- 1960 Tennis-Club d'Athènes
- 1961 Nyländska Yacht Club, Finlande

## Titulaires du Trophée Mohammed Taher

- 1951 M. Paul Anspach (Escrime), Bruxelles
- 1952 M<sup>me</sup> F. E. Blankers-Koen (Athlète), Hollande
- 1953 M. A. Ferreira da Silva (Athlète), Brésil
- 1954 M. Adolphe Jauréguay (ex-joueur de Rugby), France
- 1955 M. Roger Bannister (Athlète), Grande-Bretagne
- 1956 M. Gert Fredriksson (Canoé), Suède
- 1957 M. J. Landy (Athlète), Australie
- 1958 Pas attribué
- 1959 Pas attribué
- 1960 M. Joaquin Blume (gymnaste), Espagne (à titre posthume)
- 1961 M. van de Wattyne (athlète), Belgique

## Titulaires du Trophée du Comte Alberto Bonacossa

- 1955 Comité Olympique d'U.R.S.S.
- 1956 Comité Olympique d'Iran
- 1957 Comité Olympique d'Australie
- 1958 Comité National Olympique d'Allemagne
- 1958 Comité National Olympique de la République Démocratique allemande
- 1959 Comité Olympique du Venezuela
- 1960 Comité Olympique du Liban
- 1961 Comité Olympique Grec

## Trophées perpétuels

Jusqu'aux Jeux Olympiques d'Anvers, en 1920, les athlètes vainqueurs de certaines compétitions recevaient des trophées spéciaux qu'ils pouvaient conserver jusqu'aux Jeux suivants. Ces coupes, challenges ou trophées avaient été offerts au Comité International Olympique par les empereurs Nicolas de Russie, François-Joseph d'Autriche et Guillaume II d'Allemagne, entre autres. Considérant les évidentes difficultés de faire voyager de pareils trophées quand ils passaient d'un vainqueur à un autre, considérant aussi que la victoire d'un championnat olympique est un honneur suffisant, le Comité International Olympique a décidé à sa session de Rome, en 1923, de supprimer les récompenses de ce genre à l'avenir. Ces trophées se trouvent actuellement au Musée Olympique de Mon-Repos, à Lausanne, Suisse.

## Jeux régionaux

Le Comité International Olympique accorde son patronage aux Jeux Régionaux, qui contribuent largement au développement du sport dans les continents où ils sont organisés.

Pour que ce patronage soit accordé, ils doivent satisfaire les exigences du Comité International Olympique indiquées ci-dessous et toute demande doit être présentée au moins deux ans avant qu'ils aient lieu.

A ce jour ont été reconnus :

Jeux d'Extrême-Orient (Chine, Japon, Philippines, de 1913-1930).

Jeux de l'Amérique centrale et des Caraïbes (Mexico 1926 ; La Havane 1930 ; San Salvador 1935 ; Panama 1938 ; Barranquilla 1946 ; Guatemala 1950 ; Ville de Mexico 1954 ; Caracas 1959 ; Kingston, Jamaïca, 1962).

Jeux Bolivariens (Bogota 1938 ; Lima 1947 ; Caracas 1951 ; Barranquilla 1961).

Jeux Pan-Américains (Buenos-Aires 1951 ; Ville de Mexico 1955 ; Chicago 1959 ; Sao Paulo 1963).

Jeux Méditerranéens (Alexandrie 1951 ; Barcelone 1955 ; Beyrouth 1959 ; Naples 1963).

Jeux Asiatiques (Nouvelle-Delhi 1951 ; Manille 1954 ; Tokyo 1958 ; Djakarta 1962).

## **Les Règlements pour les Jeux régionaux**

*adoptés par le Comité International Olympique  
à sa 47<sup>e</sup> Session d'Helsinki, juillet 1952.*

Pour bénéficier du patronage du Comité International Olympique et être autorisés à arborer le drapeau olympique, les Jeux Régionaux doivent se conformer aux conditions minima suivantes :

1. Les Jeux ne seront ouverts qu'aux amateurs. Ils ne doivent pas dépasser une durée de seize jours.
2. Les concurrents doivent être affiliés aux Fédérations Nationales membres elles-mêmes de Fédérations Internationales reconnues par le Comité International Olympique, et les pays participants doivent avoir des Comités Nationaux Olympiques reconnus par le Comité International Olympique.  
Le Comité Organisateur des Jeux doit adresser à ces Comités Nationaux Olympiques ou à toute autre organisation sportive approuvée des invitations à y participer.
3. Afin de renforcer le haut idéal du mouvement olympique (que ces Jeux devraient servir, selon le Baron de Coubertin qui en avait suggéré l'organisation comme complément aux Jeux Olympiques), les Jeux Régionaux doivent se limiter aux sports contrôlés par les Fédérations Internationales reconnues par le Comité International Olympique. Ils ne doivent pas se dérouler en même temps que d'autres manifestations, telles que foires ou expositions, ni aucune autre manifestation sportive de quelque importance. Ils doivent être organisés dignement et sans exploitation commerciale excessive. Des panneaux publicitaires et des installations commerciales ne seront pas tolérés dans le stade et terrains de Jeux.
4. Ils ne peuvent être organisés dans la période qui suit ou précède de douze mois les Jeux Olympiques. Ils ne doivent pas avoir lieu plus d'une fois en quatre ans dans une même région. Les inscriptions doivent être limitées aux régions désignées. Les Fédérations Internationales doivent être informées de la date des Jeux aussitôt qu'elle a été fixée et approuveront les arrangements techniques prévus, au moins deux ans à l'avance.

5. Le cérémonial des Jeux peut s'inspirer de celui des Jeux Olympiques, mais ne doit pas être identique. Aucune manifestation étrangère aux Jeux ne peut coïncider avec ceux-ci, en particulier celles de caractère politique. Le haut-parleur ne doit servir qu'à des fins sportives et ne peut être employé pour aucun discours politique. Bref, aucune immixtion de nature politique n'est autorisée.
6. Le contrôle de toutes les organisations techniques des Jeux, y compris la désignation des jurés et des officiels, doit être confié aux Fédérations Internationales. Des arrangements devront être pris pour s'assurer la présence aux Jeux d'un représentant de chaque Fédération Internationale dont le sport figure au programme, et cela suffisamment à temps pour que les aménagements soient irréprochables, et que la réglementation relative à ces sports soit observée.
7. Une Cour d'appel internationale, sur le modèle de celle décrite à l'article 39 des Règles Olympiques, sera constituée, en vue de régler tout conflit ne relevant pas de la compétence de la Fédération du sport en cause.
8. Les règles et règlements des Jeux, ainsi que la liste des épreuves figurant au programme, doivent être soumis à l'approbation du Comité International Olympique et de chaque Fédération Internationale intéressée. Ils doivent être adressés en deux langues, le français et l'anglais, ou plus, afin que tous les participants puissent en prendre connaissance.
9. Des arrangements doivent être pris pour s'assurer la présence d'un représentant du Comité International Olympique qui rédigera un rapport complet sur ces Jeux pour ce Comité.
10. Les mots « Olympique » et « Olympiade », les cinq anneaux et la devise *Citius Altius Fortius* ne doivent être employés en aucun cas à l'occasion des Jeux Régionaux. Le drapeau olympique ne peut être hissé qu'à une seule place, dans le stade, à un mât placé à côté du mât central portant le drapeau spécial des Jeux Régionaux. Aucun autre drapeau ne doit être dressé sur le terrain du stade.
11. Les pays qualifiés pour participer aux Jeux d'une région particulière sont autorisés à s'organiser eux-mêmes en une Fédération Régionale, ou groupement similaire, et à nommer un conseil directeur ou comité qui peut comprendre des membres du Comité International Olympique appartenant aux pays intéressés et des représentants des Fédérations Internationales.

## **La Campagne Mon-Repos**

*Siège du Comité International Olympique, Lausanne, Suisse.*

En 1922, la Ville de Lausanne (Suisse) qui en est propriétaire, mit gracieusement à la disposition du Comité International Olympique le troisième étage de la Campagne Mon-Repos. Depuis cette date, la Campagne Mon-Repos est le siège du Comité. La demeure est entourée d'un magnifique parc ombragé et se trouve à proximité du centre de la ville. Les autres étages du bâtiment abritent un Musée municipal et des salons de réception.

### **Musée et Bibliothèque Olympiques**

Le Comité International Olympique a installé, à côté de son quartier général à la Campagne Mon-Repos, une bibliothèque et un musée.

La bibliothèque contient les rapports officiels des Jeux Olympiques, la série complète des revues et bulletins olympiques, et une collection de livres, brochures, publications et périodiques, en langues diverses, sur le sport.

Le Comité International Olympique espère que les organisations du sport amateur et d'autres auront l'obligeance d'enrichir cette bibliothèque par l'envoi d'exemplaires de tous les livres et autres publications ayant trait au sport, parus dans leur pays.

Le Musée Olympique contient des souvenirs, médailles, trophées et photographies des Jeux déjà célébrés. Une salle, contenant la table à écrire du Baron de Coubertin, ses décorations et de nombreux autres souvenirs personnels, est consacrée à sa mémoire. Dans une autre salle sont déposés les coupes, challenges et trophées disputés au Jeux Olympiques jusqu'en 1920. On y voit encore d'intéressants objets offerts par divers officiels et membres du Comité International Olympique, et par d'autres personnalités. Le Musée s'enrichit continuellement de dons envoyés du monde entier par ceux qu'intéresse le mouvement olympique.

## Bulletin du Comité International Olympique

Le « Bulletin du Comité International Olympique », organe officiel du Comité International Olympique, paraît quatre fois par an et est envoyé gratuitement à tous les Comités Nationaux Olympiques et Fédérations Internationales. Cette revue contient les noms des membres du Comité International Olympique, une liste des Comités Nationaux Olympiques et des Fédérations Internationales, avec leurs adresses, les procès-verbaux des sessions et des informations générales sur le sport amateur et le mouvement olympique. Le bureau de l'éditeur se trouve à la Campagne Mon-Repos, Lausanne, Suisse, et toutes les communications doivent être envoyées à cette adresse. Adresse télégraphique : CIO, Lausanne, Suisse. Téléphone : 22 94 48.

Des articles et des informations d'intérêt général sur le sport amateur et le mouvement olympique sont instamment demandés.

Le Bulletin sera adressé, dès réception du prix de l'abonnement annuel de quatre dollars ou de quinze francs suisses, payables au Comité International Olympique, Lausanne, Suisse.

### Décisions du Comité International Olympique

#### 1. *Capitaliser les sports dans un but politique.*

Le Comité International Olympique, constatant avec grande satisfaction que l'effort qu'il poursuit est universellement approuvé, ne peut que se réjouir de l'émulation que le mouvement olympique a suscitée entre les différentes nations et il loue les gouvernements qui, en vue du perfectionnement sportif populaire, ont adopté le large programme d'éducation physique collective.

Il considère néanmoins comme dangereux pour l'idéal olympique qu'à côté du développement légitime des sports, en conformité des principes de l'amateurisme, puissent se propager certaines tendances qui viseraient surtout à une exaltation nationale des succès remportés, plutôt qu'à la réalisation de l'objectif commun et concordant qui est la loi essentielle de l'olympisme.

#### 2. *Camp d'entraînement.*

Le fait d'interrompre les occupations d'un athlète (soit ses études, soit son emploi) pour le soumettre à un entraînement spécial dans un camp d'athlétisme pendant un terme dépassant trois semaines ne s'accorde pas avec l'idée des Jeux Olympiques.

### 3. *Professionnels.*

Un professionnel dans un sport est considéré comme un professionnel dans tous les autres sports.

### 4. *Doping des athlètes.*

L'usage de drogues ou de stimulants artificiels de quelque nature qu'ils soient est condamnable et toute personne qui donne ou reçoit du doping, sous quelque forme que ce soit, ne peut participer aux Jeux Olympiques.

5. Il est rappelé aux Comités Nationaux Olympiques que, bien que les Jeux olympiques souhaitent la bienvenue à la jeunesse du monde, l'impossibilité matérielle de loger TOUTE cette jeunesse conduit à leur demander d'user de discrétion et de n'envoyer aux Jeux que des compétiteurs possédant la classe olympique.

6. Entre autres, ne sont pas admis à prendre part à des compétitions olympiques :

- a) Les athlètes ayant été rétribués pour leur participation ou ayant converti des prix en espèces ou, sans l'autorisation de leur Fédération Nationale et conformément aux règles de la Fédération Internationale intéressée, ayant reçu des prix excédant 50 dollars en valeur, ainsi que ceux qui ont reçu des cadeaux monnayables ou des avantages d'ordre matériel.
- b) Les personnes ayant été rétribuées pour en entraîner d'autres en vue de compétitions sportives.
- c) Les athlètes ayant monnayé leur forme athlétique ou leurs succès sous quelque manière que ce soit en retirant un profit commercial ou en acceptant des offres de n'importe quelle nature dans le but de participer aux Jeux. Ceci comprend les athlètes qui ont trouvé, grâce à leurs performances sportives plutôt que par leurs capacités, diverses situations dans le domaine de la presse, du théâtre, du cinéma, de la télévision ou de la radiodiffusion.
- d) Les personnes qui se sont fait rembourser leurs frais au-delà de leurs débours.
- e) Les athlètes qui ont déclaré vouloir passer dans les rangs professionnels et qui entendent participer aux Jeux dans le but d'en tirer commercialement profit.
- f) Les personnes qui ont interrompu leur carrière ou leur emploi pour des compétitions sportives, soit chez eux, soit à l'étranger.

7. Un athlète qui prête son nom ou sa photographie à des fins publicitaires et commerciales, pour avoir parlé à la radio ou paru à la télévision, est considéré comme ayant monnayé sa forme athlétique, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus.

## BIBLIOGRAPHIE

### Œuvres du Baron Pierre de Coubertin Rénovateur des Jeux Olympiques de l'ère moderne

- Mémoires Olympiques* : Edité par le Bureau International de Pédagogie sportive, à Lausanne. L'édition française est épuisée. Une édition en langue allemande a été publiée en 1936 et rééditée en 1959 par Wilhelm Limpert Verlag à Francfort-sur-le-Main.
- Une Campagne de Vingt et Un Ans* : (1887-1908) Editeur : Librairie de l'Education Physique, 76, avenue Suffren, Paris.
- Le Respect Mutuel* : Librairie Félix Alcan, 108, bd Saint-Germain, Paris.
- Pédagogie Sportive* : Edité par le Bureau International de Pédagogie sportive, à Lausanne.
- Essais de Psychologie Sportive* : Librairie Payot & Cie, 1913, Lausanne et Paris.
- La Gymnastique Utilitaire* : Librairie Félix Alcan, Editeur, 108, bd St-Germain, Paris.

### Rapports officiels des Jeux Olympiques

- Les Jeux Olympiques de 1896, Athènes* : Edition Charles Beck, rue d'Hermès 14, Athènes et H. le Soudier, bd Saint-Germain 174-176, Paris.
- Paris 1900* : (Aucun rapport imprimé n'a paru.)
- The Olympic Games, St. Louis 1904* : par Charles J. P. Lucas, Edition Woodward & Tiemann Printing Co., St. Louis, Mo., USA.
- The Olympic Games, London 1908* : Edition « The Sporting Life », 148 Fleet Street et 27 St. Bride Street, London E. C.
- The Fourth Olympiad, London 1908* : Rapport du British Olympic Council. Edition Spottiswoode & Cie, New Street Square, London E. C.
- The Olympic Games, Stockholm 1912* : Rapport du Comité Olympique Suédois. Publié par Wahlström & Wilstrand, Stockholm.
- Anvers 1920* : (Aucun rapport imprimé n'a paru. Il existe cependant un rapport dactylographié dont un exemplaire se trouve au Musée Olympique de Lausanne.)
- VIII<sup>e</sup> Olympiade, Paris 1924* : Rapport du Comité Olympique Français. Edition « Librairie de France », 110, bd Saint-Germain, Paris.
- IX<sup>e</sup> Olympiade, Amsterdam 1928* : Rapport du Comité Olympique Hollandais (en français et hollandais). Edition J.H. de Bussy, Rokin 60-62, Amsterdam.
- Xth Olympiad, Los Angeles 1932* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux.
- XI<sup>e</sup> Olympiade, Berlin 1936* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux (en français, anglais et allemand). Edition Wilhelm Limpert-Verlag, Berlin S. W. 68. Deux volumes.
- XIVth Olympiad, London 1948* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux. Publié par Corquodale & Cie Ltd., St. Thomas Street, London S. E. 1.
- XV<sup>e</sup> Olympiade, Helsinki 1952* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux. Edition Werner Söderström Osakeyhtio, porvoo, Helsinki.
- XVI<sup>e</sup> Olympiade, Melbourne 1956* : Rapport du Comité organisateur des Jeux.
- XVII<sup>e</sup> Olympiade, Rome 1960* : Rapport du Comité organisateur des Jeux.

Il existe en outre de nombreux rapports ayant trait à la participation nationale aux différents Jeux édités par les Comités Nationaux Olympiques respectifs.

## Rapports officiels des Jeux Olympiques d'Hiver

- Chamonix 1924* : Le rapport est inclus dans celui des Jeux d'Été, Paris 1924.
- Saint-Moritz 1928* : Rapport du Comité Olympique Suisse. Edité par « Imprimerie du Léman », Jumelles 3, Lausanne.
- Lake Placid 1932* : Rapport du Comité Olympique des Etats-Unis, Biltmore Hotel, 43rd Street at Madison Avenue, New York.
- Garmisch-Partenkirchen 1936* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux. Edition Reichssportverlag, Berlin S. W. 68.
- Saint-Moritz 1948* : Rapport du Comité Olympique Suisse.
- Oslo 1952* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux c/o le Comité Olympique Norvégien.
- Cortina d'Ampezzo 1956* : Rapport du C. O. N. I.
- Squaw-Valley 1960* : Rapport du Comité Organisateur des Jeux.

## Ouvrages divers

- Olympie et les Jeux Olympiques* : par E. Audouin, édité en 1896 par Lecène, Oudin & Cie, 15, rue de Cluny, Paris. (Edition française.)
- Olympia und die Olympischen Spiele* : par R. Harbott, édité en 1925 par Wilhelm Limpert-Verlag, Dresde A. I. (Edition allemande.)
- Das Olympia Buch* : par Kurt Doerry & Wilhelm Dörr, édité en 1927 par Olympia Verlag, Munich. (Edition allemande.)
- Az Olympiai Jatekok Története* : par Dr Ferenc Mezö, édité en 1929 par Az Országos Testnevelési Tanács Kiadása. (Edition hongroise.)
- Geschichte der Olympischen Spiele* : par Dr Ferenc Mezö, édité en 1930 par Verlag Knorr & Hirth, Munich. (Edition allemande.)
- Jogos Olímpicos de Hontem de Hoje e de Amanhar* : par Americo R. Netto, édité en 1937 par Editore Spes, rua de S. Bento 290, Sao Paulo, Brésil. (Edition portugaise.)
- Olympia Lexikon* : par Dr Fritz Wasner, édité en 1939 par E. Gundlach A. G., Bielefeld. Texte en six langues.
- Olympische Flamme* : par Dr Carl Diem, édité en 1942 par le Deutscher Archiv-Verlag, Berlin. (Trois volumes - Edition allemande.)
- Ewiges Olympia* : par Dr Carl Diem, édité en 1948 par Verlag August Lutzeyer à cette époque : Minden, Westphalie. (Edition allemande.)
- Olympic Story* : par Ernest A. Bland, édité en 1948 par Rockliff, Salisbury Square, Londres. (Edition anglaise.)
- History of the Olympic Games* : par Bill Henry, édité en 1948 par G.P. Putnam's Sons, New York. (Editions anglaise et espagnole.)
- Olympiska Spelen* : par Eric Bergvall, édité en 1948 par Hans Levarts Förlag, Stockholm. (Edition suédoise.)
- Histoire des Sports et de l'Olympisme* : par Dr Fr. M. Messerli, édité en 1950 par l'Institut Olympique de Lausanne. (Edition française.)
- Olympiakisat* : par Pekka Tiilikainen, édité en 1951 par Kustannusliike Olympia-kirja. (Edition finnoise.)

- Olimpiadi* : par L. Ferretti, édité en 1952 par Officine Grafiche Aldo Garzanti, Milan. (Edition italienne.)
- Regards neufs sur les Jeux Olympiques* : par J. & J. Dumazedier, édité en 1952 par les « Editions du Seuil », 27, rue Jacob, Paris VI<sup>e</sup>. (Edition française.)
- A History of the Ancient Olympic Games* : par George C. Tan, édité en 1952 par « Chinese Sports Publishing », Manille, Philippines. (Edition chinoise.)
- Os Desportos em Todo o Mundo* : par Adolpho Schermann, édité en 1954 par l'auteur, rua Senador Vergueiro 154, Rio de Janeiro, Brésil. Deux volumes. (Edition portugaise.)
- Sources for the History of Greek Athletics* : par Mrs. Rachel Sargent Robinson, édité en 1955 par l'auteur, 338 Probasco Shelt, Cincinnati 20, Ohio, USA. (Edition anglaise.)
- Olimpiade Bianca* : par G. Sabelli Fioretti, édité en 1956 par Angelo Signorelli, Rome. (Edition italienne.)
- Les Jeux Olympiques modernes* : par Dr Ferenc Mezö, édité en 1956 par Pannonia, Budapest. (En quatre éditions différentes : française, anglaise, allemande et hongroise.)
- Les Jeux Olympiques* : par Mme Monique Berlioux, édité en 1956 par « Arts & Manufactures », 26, rue de la Glacière, Paris. (Edition française.)
- Le Bulletin officiel du Comité International Olympique* : publié à Lausanne quatre fois par an. (Edition française et anglaise.) Abonnement Fr. suisses 10.— par année.
- Olympisches Feuer* : édité en langue allemande et publié mensuellement par la « Deutsche Olympische Gesellschaft », Arndtstrasse 39 à Francfort-sur-le-Main.
- Le Phénomène Olympique* : par Gaston Meyer. Edition de la Table Ronde, rue du Bac 40, Paris VII<sup>e</sup> (édition française).
- A travers les Anneaux Olympiques* : par Otto Mayer, chancelier du Comité International Olympique. Histoire du C. I. O. et de ses sessions. Edition française (1960) chez Pierre Cailler, éditeur, 10, avenue des Deux-Ponts, Lausanne (Suisse). (Editions anglaise, allemande, japonaise et espagnole en préparation.)
- Olympia 1960* : édition allemande comprenant textes et résultats des Jeux d'Hiver et Été de 1960. Richement illustré. 367 pages. Edition : Süd-West Verlag, Prinzregentenstrasse 18, Munich 22.
- Rétrospectives Olympiques* : par Otto Mayer, chancelier du Comité International Olympique. Histoire et rapports des premiers Jeux de 1896 et 1900. Edition française (1961) chez l'auteur c/o C. I. O., Mon-Repos, Lausanne.
- Olympie et les Jeux Grecs* : d'Albert Mousset (Grand Prix de l'Académie française). Edition Albert Guillot, 61, avenue de la Bourdonnais, Paris VII<sup>e</sup>. 1960.
- Vaincre à Olympie* (roman) : par Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Edition française, pour laquelle l'auteur a reçu le Diplôme Olympique en 1961.

De nombreux magazines et publications se rapportant aux Jeux Olympiques sont publiés par les divers Comités Nationaux Olympiques.









